

émancipée



**INÉGALITÉS, INJUSTICES,
FINISSONS-EN !**

DOSSIER :
**POLICE,
POLICIER·ES,
QU'EN PENSER ?**

P. 14-23

- **Direction d'école, refuser un projet libéral p. 7**
- **Sécurité sociale de l'Alimentation p. 12-13**
- **Climat : stoppons les responsables ! p. 28-29**

QUI JETTE LE CAILLOU DANS LA MARE ?

Avec le troisième référendum prévu le 12 décembre 2021, l'ambiance sur le Caillou est à la crispation entre le mouvement indépendantiste uni réclamant son report en 2022 et les forces «loyalistes», ainsi que l'État, qui campent pour son maintien. Un appel au report, en soutien aux indépendantistes, est signé par de nombreuses organisations dont la FSU.

Le variant Delta a déclenché une terrible vague de contamination. Plus de 250 personnes sont déjà décédées, dont plus de 50 % dans la communauté kanak et 25 % dans la communauté océanienne. Face à cette catastrophe sanitaire très inégalitaire, le gouvernement local, dirigé par l'indépendantiste Louis Mapou, a confirmé des mesures drastiques (obligation vaccinale, pass-sanitaire, confinement). Par ailleurs, les communautés mélanésiennes et polynésiennes font preuve de leur adhésion aux restrictions en acceptant des sépultures provisoires près de Nouméa sans pouvoir accompagner leurs proches, ni respecter les rituels de deuil coutumier. Il est impossible d'organiser une campagne électorale référendaire équitable.

L'ensemble des indépendantistes (toutes tendances du FLNKS et des autres composantes – MNSK, PT, USTKE, Dynamic Sud –) réclame donc un report du référendum en septembre 2022, date butoir des Accords de Nouméa.

Dans un état d'esprit revancharde, les «loyalistes» s'arc-boutent (sauf Calédonie Ensemble) sur le 12 décembre 2021, en se focalisant sur les aides sanitaires exceptionnelles, venues de métropole, qui «prouveraient» l'intérêt de rester «en France».

Tout en prétendant être neutre, le gouvernement français s'affirme en partisan du Non. «La France serait moins belle sans la Nouvelle Calédonie», dixit Macron. Le document officiel sur «Les conséquences du Oui et du Non» est déséquilibré entre les avantages du Non et les risques du Oui ! Pèse aussi le projet indo-pacifique cher à Macron (dont la Nouvelle-Calédonie est une pièce maîtresse) et ridiculisé par le choix australien des sous-marins nucléaires états-unis. C'est au gouvernement de fixer la date mais, depuis des mois, les indépendantistes ont dit leur choix de 2022. Paul Néaoutyne, président de la Province Nord, a raison d'invoquer le respect de la parole donnée car, lors du Comité des signataires avec Edouard Philippe, celui-ci avait lui-même fait la proposition de septembre 2022, après les élections pour éviter toute confusion. Aujourd'hui, déjà 25 communes indépendantistes refusent d'organiser le scrutin du 12 décembre.

Internationalisant la question, l'ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'ONU vient, au nom du groupe Fer de lance (rassemblant les États mélanésien et le FLNKS), de demander le report au nom de la situation sanitaire. Partie prenante du processus de décolonisation, l'ONU pourrait ne pas reconnaître les résultats d'une consultation sans légitimité.

Oui, les boycotts par les Kanak sont des souvenirs douloureux, mais avaient-ils le choix devant des trahisons de la parole donnée et des projets néocoloniaux ? Les «loyalistes» se font pyromanes en prédisant déjà de funestes lendemains en cas de résultats faussés par la «non-participation» kanak (mot d'ordre unitaire actuel), jusqu'à demander, faute de tenir le troisième, l'application des résultats du second référendum !

Celles et ceux qui risquent de provoquer des troubles sont celles et ceux, gouvernement compris, qui refusent de reporter le référendum, en raison du deuil du peuple kanak et alors que le décès de nombreux cadres du mouvement indépendantiste porte atteinte à l'équité du scrutin.

Soutenons le peuple kanak et sa revendication d'une Kanaky – Nouvelle-Calédonie souveraine et indépendante, dans le respect de toutes ses composantes ! ●

DANIEL GUERRIER
ANCIEN CO-PRESIDENT DE L'AISDPK
LE 12 NOVEMBRE 2021



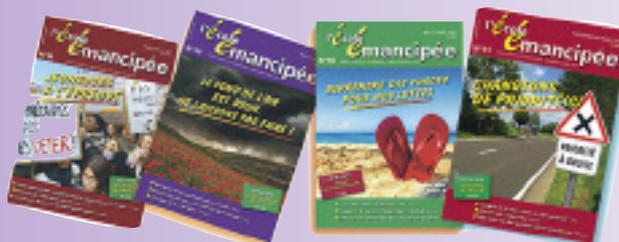
PHOTO : THEO ROUBY/AFP VIA GETTY IMAGES

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale : 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1700 euros) : 22 €.
- Abonnement de soutien : 55 € ou plus...
- Abonnements multiples : ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO
IMPRESSION : L'IMPRIME
20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeurs-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} janvier 2022.

Le n° 91 de la revue de septembre-octobre 2021 été tiré à 1300 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : De Almeida/Contrasto/REA

SOMMAIRE

p. 2 : Qui jette le Caillou dans la mare ?

p. 3 : Édito

ÉCONOMIE

p. 4 et 5 : Derrière la reprise, le basculement du monde

SYNDICALISME

p. 6 : Un 8^e congrès réussi pour l'Union syndicale Solidaires

ÉDUCATION

p. 7 : Direction d'école, refuser un vieux projet libéral et hiérarchique

p. 8 : Le travail enseignant à l'épreuve du Covid

p. 9 : Entretien avec Laurence De Cock : « École publique et émancipation sociale »

p. 10 et 11 : Pour une éducation démocratique

SOCIÉTÉ

p. 12 et 13 : Sécurité sociale de l'alimentation : la faim justifie les moyens

DOSSIER : p. 14 à 23

POLICE, POLICIER-ES, QU'EN PENSER ?



INTERNATIONAL

p. 24 et 25 : Le scandale des ventes d'armes françaises

FÉMINISME

p. 26 : Groupe femme non-mixte en lycée : une expérience polémique et productive

p. 27 : Pour une vraie sororité, dévalidons la société !

ÉCOLOGIE

p. 28 et 29 : Climat : les responsables sont là, stoppons les !

CULTURE

p. 30 : Que serait le monde sans haine ? Histoire(s) de France et de collégien-nes

p. 31 : En finir avec la question du voile. Vivante !

p. 32 : Chroniques de campagne

À propos des « valeurs de la République »

Tandis que le gouvernement, les responsables politiques et candidat-es de droite promeuvent sans cesse une conception dévoyée de la laïcité, ou des libertés (la liberté d'entreprendre, notamment, ou de « réussir sa vie »⁽¹⁾), un des principes fondamentaux est délibérément passé sous silence : celui de l'égalité. Pire, la recherche d'égalité est moquée, comme le faisait déjà Blanquer dès son arrivée au ministère en affirmant vouloir combattre l'égalitarisme, qu'il désignait alors comme l'« ennemi du service public ».

Mais l'ennemi du service public et du bien public, c'est l'inégalité.

Ce sont les inégalités entre les femmes et les hommes, que nous continuons à dénoncer les 20 et 25 novembre : violences sexistes et sexuelles, inégalités au travail, dans les carrières et les salaires, inégalités symboliques dans l'espace public et médiatique, dans le langage.

Ce sont les inégalités entre riches, de plus en plus riches, et pauvres, de plus en plus pauvres : quand le « ruissellement » n'a jamais eu lieu et que les plus précaires ne peuvent faire face à la hausse du prix du logement, de l'énergie, des produits alimentaires. Quand certain-es étudiant-es n'ont même pas assez d'argent pour acheter deux repas à 1 euro par jour. Quand nous comptons neuf millions de pauvres en France (ayant moins de 60 % du revenu médian).

Ce sont les inégalités de patrimoine, démultipliées par rapport aux inégalités de revenus : tandis que les 10 % les plus riches possèdent près de la moitié du patrimoine en France, les 10 % les plus pauvres... n'ont rien. Ce sont elles et eux qui ont le plus de mal à se loger, et vivent la précarité énergétique.

Ce sont les inégalités dans l'accès aux soins et à la santé : le Covid, comme les autres maladies, touche plus souvent et plus gravement les précaires, les personnes vivant dans des logements surpeuplés. Ce sont les inégalités dans la mort : l'espérance de vie à la naissance des hommes les plus aisés est 13 ans plus élevée que pour les hommes les plus pauvres.

Mais ce sont aussi des inégalités dans l'accès à l'école, à la culture, aux livres, aux loisirs, aux vacances, etc. Qui se reflètent dans les inégalités d'accès aux diplômes, aux filières scolaires les plus valorisées.

L'ennemi du service public et du bien public, ce sont les politiques qui renforcent et justifient ces inégalités.

Ce sont les politiques de redistribution à l'envers, Robin des bois pervers qui prennent aux pauvres pour donner aux riches. Ce sont les politiques qui détruisent les services publics de santé, de logement, de l'école et de l'enseignement supérieur, de la petite enfance, etc.

Notre responsabilité collective est d'imposer dans le débat public la nécessaire bataille pour plus d'égalité dans tous les domaines, contre les politiques d'individualisation qui défavorisent le plus grand nombre. Si le débat démocratique est presque impossible aujourd'hui, c'est parce que le fondement en est oublié : il n'y a pas de démocratisation politique sans démocratisation sociale. ●

MARY DAVID

1) Comme le chantait si mal le chantre de la réussite individuelle, Bernard Tapie.

Derrière la reprise, le bascu

La pandémie a révélé l'hypermondialisation qui s'est installée depuis les années 2000. Elle a structuré le monde, contribué à détruire la planète et à asservir l'humanité. Les firmes multinationales ont privé les États de leur souveraineté via la désindustrialisation. Il serait temps de changer d'orientation.

La reprise économique en France, de plus de 6 % suivant la dernière note de conjoncture de l'Insee (en septembre), pourrait faire illusion. Les Échos, début novembre, vont jusqu'à proclamer la France « locomotive de l'Europe »⁽¹⁾, mais, puissance de deuxième zone, elle n'en a pas les moyens.

La reprise est, en France comme dans les autres pays capitalistes développés, dopée par l'intervention de l'État qui a secouru toutes les entreprises en difficulté et financé le chômage partiel à un niveau élevé. Au prix d'un déficit budgétaire important et d'une croissance de l'endettement public, sans augmenter pour autant le service de la dette grâce à la politique monétaire de la BCE. Celle-ci continue à créer massivement de la monnaie en rachetant les obligations d'État des pays de la zone euro. Les taux d'intérêt restent proches de zéro, même s'ils ne sont plus négatifs.

L'Italie et l'Espagne, profitant du *Quantitative Easing*⁽²⁾, ont décidé de gonfler les dépenses publiques pour alimenter la reprise. Les pays d'Europe du Nord veulent aussi renouer avec « l'État-providence ». Perspective qui se heurte à la survivance de l'idéologie néolibérale passant par la destruction du système de protection sociale pour diminuer le coût du travail et hausser les profits.

Un modèle à bout de souffle

Partout, la croissance repose sur la consommation des ménages. Elle dépend du pouvoir d'achat plus que du niveau d'épargne. Dégradé par la montée du prix des denrées alimentaires de base, au plus haut depuis dix ans, et de l'énergie, cette stagnation du pouvoir d'achat risque de bloquer la reprise. D'ores et déjà, l'industrie automobile européenne est menacée d'effondrement.



L'économie allemande, première économie de l'Europe, vit au rythme des mêmes questions à court terme. Elle connaîtra un ralentissement de sa croissance ce dernier trimestre de 2021 et les prévisions pour 2022 sont atones. Sa croissance dépend, pour l'essentiel, de ses exportations, de machines-outils notamment, vers la Chine devenue son partenaire le plus important.

Or l'économie chinoise est dans une phase de ralentissement : 4,9 % prévus pour 2021, un niveau d'activité faible qui a des conséquences sur l'ensemble des économies du monde, à commencer par ses voisins les plus proches. « La Chine pèse sur la reprise mondiale », comme le titre *le Monde* du 7 novembre. À court terme, la faillite possible du géant de l'immobilier *Evergrande*, fortement endetté, risque d'entraîner avec elle les grandes bourses chinoises et au-delà, provoquer une crise financière mondiale et une récession. Le gouvernement chinois hésite à le soutenir. Pour l'instant, il fait face à ses échéances, mais rien n'est réglé.

La question fondamentale est structurelle. La Chine a voulu réorienter son économie en changeant de modèle de développement, passant d'une croissance dépendante de ses exportations – elle est la filiale d'atelier par excellence – à un développement autocentré. La pandémie, avec son lot de souverainisme et de protectionnisme, accélère la transformation du pays en une puissance technologique faisant concurrence aux États-Unis.

Les tendances au souverainisme, au renfermement sur soi, étaient déjà sensibles avant la pandémie. Mais cette dernière les a non seulement révélées mais aussi approfondies et accélérées. Le plan de Joe Biden, aux États-Unis, en est une bonne illustration. « *America first* » ! Le pays

1) Les Échos du 2 novembre 2021, « Portée par la consommation, la France s'affirme en locomotive de la zone euro », mettant en lumière que la reprise dépend de la consommation des ménages et non pas de l'investissement.

2) Nom donné à cette politique monétaire accommodante.

lement du monde



PHOTOS : D. R.

autre impératif. Pas seulement à cause du télétravail qui n'en est que le révélateur ou des effets de la pandémie qui ont permis aux salarié-es de prendre conscience de leurs conditions de travail absurdes.⁽³⁾

L'actuelle bonne santé des statistiques du marché du travail justifierait-elle de ne rien faire, sinon attendre ? Le chômage, au sens du Bureau international du travail, est tombé à 8 % de la population active, au lieu des 10 % avant la pandémie. Mais les employé-es à temps très partiel ne sont plus comptabilisé-es, et il n'est pas tenu compte des travailleur-euses découragé-es qui ne s'inscrivent plus comme demandeur-euses d'emploi. La contre-réforme de l'assurance chômage vise à faire baisser le revenu, le salaire différé, des salarié-es privé-es d'emploi. Sous le prétexte que le marché du travail connaît une embellie, il s'agit de les forcer à accepter n'importe quel emploi au mépris des qualifications acquises et des

revenus antérieurs, induisant une baisse de la consommation. Une négation des libertés démocratiques.

De mauvaises nouvelles

Il est de bon ton de considérer la hausse historique des indicateurs boursiers comme de bonnes nouvelles. La finance absorbe à la fois la création monétaire des banques centrales des pays développés – une forme d'inflation, une hausse des actifs financiers alors que leur valeur « réelle » n'a pas bougé – et l'augmentation des profits au détriment de la réindustrialisation nécessaire pour sortir de la crise économique. 2022 vivra au rythme des restructurations profondes et des licenciements. On peut prévoir une faible croissance.

Le décalage entre la sphère financière et l'économie « réelle » (la production de richesses) s'approfondit. La croissance en France, au mieux, permettra de revenir au niveau du PIB de 2019⁽⁴⁾, sans trouver les ressorts d'une nouvelle création de richesses.

L'accumulation du capital est monopolisée par la finance qui offre un bénéfice

à court terme face aux incertitudes générées par toutes les crises et qui gèle l'investissement productif. Pour le moment, ce danger d'explosion lié aux innovations financières, qui renforcent la volatilité des marchés, est caché par la hausse des cours.

La réglementation de la finance devrait être prioritaire pour l'État. Elle est une condition nécessaire mais pas suffisante à la réindustrialisation qui nécessite de plus une volonté politique.

Les risques viennent à la fois de la politique budgétaire et de la politique monétaire. Si les États renouent avec l'austérité et baissent les dépenses publiques, la consommation s'effondrera et les services publics seront comprimés, sans possibilité d'accomplir leur mission. Si le gouvernement futur veut, comme annoncé, remettre en cause la protection sociale sous prétexte de déficit, les inégalités ne pourront que progresser, alors qu'elles sont déjà profondes.

Le budget pour 2022 enregistre certes une augmentation des dépenses mais les déclarations gouvernementales s'inscrivent toujours dans la perspective de leur baisse. Si les banques centrales stoppent le *quantitative easing* et reviennent à l'augmentation des taux d'intérêt, l'endettement privé pourrait exploser. La FED, la banque de réserve américaine, est prête à augmenter les taux d'intérêt et à baisser – mais pas arrêter – les rachats de la dette publique. La Banque centrale européenne hésite. La démission du représentant de la Bundesbank, partisan de l'orthodoxie, indique un débat d'importance sur la politique monétaire future. Avec partout la hausse des prix, l'inflation est une réalité. A-t-elle un contenu structurel ? Sommes-nous plutôt revenus avant la crise systémique de 2007-2008 ? Le contexte n'est pas le même et cette hausse est plutôt liée à la vitesse de la reprise.

Pour éviter la catastrophe, il faudrait concevoir un autre monde, luttant contre les mutations climatiques et la crise écologique en construisant de nouvelles infrastructures et des politiques visant le bien-être des populations et non pas la maximisation du profit à court terme. ●

NICOLAS BÉNIÈS

ne sera plus la « locomotive » du monde. Ce repli généralisé limite les échanges mondiaux et désorganise les chaînes de valeur. Celles de l'hypermondialisation sont obsolètes sans que de nouvelles ne se créent.

Réindustrialiser ?

Le thème de la réindustrialisation fait florès. La pandémie a révélé à la fois les impasses de l'hypermondialisation et la nécessité, pour le bien-être des populations, d'industries prioritaires – comme la pharmacie – pour éviter de dépendre des firmes multinationales uniquement guidées par le profit à court terme, comme Sanofi.

Le « plan » Macron de 30 milliards sur cinq ans est trop faible : les sommes sont ridicules au regard des investissements à engager et l'imagination est absente. Une reconstruction du passé fait office de futur, sans penser des innovations industrielles. La partie de ce plan sur le nucléaire est symptomatique qui prévoit la reprise des chantiers EPR, une technologie déjà obsolète. Repenser le travail lui-même est un

³⁾ Le secteur de l'hôtellerie-restauration se plaint de ne plus trouver de la main-d'œuvre corvéable à merci. Il devrait s'interroger sur des conditions de travail plus humaines et sur l'augmentation des salaires.

⁴⁾ Cf. Note de Conjoncture de l'INSEE septembre 2021

Un 8^e congrès réussi pour l'Union syndicale Solidaires !

Fin septembre, Solidaires tenait son 8^e congrès national en Vendée, après un double report lié au Covid-19 et un congrès extraordinaire en octobre 2020 consacré particulièrement aux conséquences de la pandémie et aux positions à avoir dans la période. Ce sont autour de 400 délégué-es qui sont venu-es représenter les 110 000 adhérent-es de l'Union, via les syndicats et fédérations nationales ou les unions départementales (Solidaires locaux).



PHOTO : D. R.

Le congrès était articulé principalement autour du travail avec trois résolutions, ainsi que sur l'évolution de nos statuts. Un congrès de l'Union, c'est avant tout la recherche du consensus pour déboucher sur des positions et revendications portées largement. Dans le processus de congrès, plus de 600 amendements de forme ou ne posant pas de soucis de position avaient été intégrés. Il restait autour de 350 amendements à étudier dans des commissions ouvertes à toutes les structures et qui ont le pouvoir d'intégrer ou de réécrire des passages des textes avant d'arriver en plénière. En cas de désaccord persistant, le congrès peut se prononcer par des votes qui doivent recueillir les deux tiers des suffrages dans les deux collèges : structures nationales et Solidaires locaux. De fait, très peu d'amendements sont adoptés s'ils sont soumis au vote.

La résolution 1 permettait de revenir sur les destructions du monde du travail et de la planète par le système capitaliste. Elle a permis d'affiner nos positions sur des évolutions actuelles comme sur le télétravail. Elle a construit des propositions pour se réapproprier le sens et l'organisation du travail en pointant l'importance de la perspective autogestionnaire et de construire une société débarrassée des oppressions et des exploitations. De nouvelles revendications ont été adoptées, comme la limitation des écarts de rémunérations de 1 à 5 qui est une mesure pour avancer vers plus de justice sociale et de prise en compte des limites écologiques

de la planète par la restriction de la consommation des plus riches.

Face à l'urgence du moment (inflation, prix de l'énergie...), il a été décidé, en relation avec une motion d'actualité, de mener une campagne sur la nécessaire hausse des salaires. Pour Solidaires, il ne doit pas y avoir de salaires ou pensions en dessous de 1700 euros (nets) avec une hausse immédiate de 400 euros. Pour conclure cette résolution, nous avons adopté une grande campagne syndicale « offensive » sur le travail et son essentiel partage. Elle va être élaborée dans les mois à venir et devrait débiter à l'été 2022, avec en son cœur la question des 32h. Cette campagne sera proposée à l'ensemble de nos partenaires du mouvement syndical et du mouvement social.

La résolution 2 a permis à Solidaires d'avancer encore dans ses revendications pour les femmes, les LGBTQI+, les victimes de racisme, les personnes en situation de handicap... La PMA devient une revendication à part entière sans restriction. Nous lutterons contre les violences subies par les personnes intersexes (mutilations, traitements hormonaux non consentis...) et contre la transphobie. Enfin, notre syndicalisme doit agir face à un racisme de plus en plus fort contre les Roms, contre les populations supposées musulmanes, contre les juives et juifs...

La résolution 3, qui est plus structurée, a validé un certain nombre d'aspects de renforcement de l'interprofessionnelle

et a permis de poser le débat sur la place des retraité-es dans les instances démocratiques, débat qui va se poursuivre car il n'y a pas eu de consensus sur le sujet.

Enfin, le congrès a adopté une courte déclaration pour donner une ligne d'action claire vis-à-vis de la période que nous traversons. Après être revenus sur la crise sociale et climatique, nous y pointons la menace fasciste. Pour nous, la situation

inédite dans laquelle nous nous trouvons oblige le syndicalisme à se préparer, ce qui veut dire questionner nos outils. C'est ainsi que nous écrivons sur la fin de la déclaration : « Cette situation inédite pour nos générations nous oblige à réfléchir à l'ensemble des réponses pour faire face, notamment

aux liens plus étroits à développer avec les autres syndicats de lutte et de transformation sociale, sans présupposés. Se fédérer, discuter de la possibilité de la recomposition intersyndicale à la base, dans les territoires et les secteurs, ne doit pas être tabou. Il nous faut réfléchir à la façon d'être le plus efficace pour gagner. L'Union syndicale Solidaires ne construira pas des rapprochements seule et nous verrons si d'autres structures souhaitent partager cette démarche ».

Face à une période de clair/obscur, les syndicalistes de luttes et de transformation sociale ont une responsabilité historique. Nous verrons dans les mois qui viennent si nous sommes à la hauteur. ●

SIMON DUTEIL
CO-DÉLÉGUÉ DE SOLIDAIRES

L'intégralité de la déclaration de congrès :
<https://solidaires.org/Declaration-du-8e-congres-de-l-Union-syndicale-Solidaires>

Direction d'école : refuser un vieux projet libéral et hiérarchique

La loi Rilhac et les annonces de Macron à Marseille en septembre viennent concrétiser le vieux projet de dynamitage des collectifs enseignants dans le premier degré, de transformation des directeur-trices d'école en chef-fes de proximité. Mais à Marseille, une mobilisation contre ces projets s'est engagée.

Depuis plus de trente ans, des projets successifs tentent de modifier en profondeur le fonctionnement de l'école primaire, s'attaquant à l'originalité d'un collectif de travail efficient, constitué de pairs, dont l'un ou l'une est chargé-e de coordination, faussement intitulée « direction ». Jean-Michel Blanquer a cette obsession d'extraire le-la directeur-trice de l'équipe enseignante pour lui donner une « autorité ». Après son échec au printemps 2019 lors du vote de sa loi dite « pour une école de la confiance », il exploite opportunément la crise sanitaire, considérant les directeur-trices d'école comme les chef-fes d'établissement du second degré.

Pour l'aider dans ce tour de force, la députée Rilhac a déposé en mai 2020 une proposition de loi. Les parlementaires LREM et LR sont parvenu-es à ne pas répondre aux revendications assez unanimement exprimées par les directeur-trices, tout en dynamitant les équilibres actuels dans l'école : délégation de compétences de l'autorité académique, autorité fonctionnelle, participation à l'encadrement et à la bonne organisation de l'enseignement du 1^{er} degré, missions supplémentaires définies à la suite d'un dialogue direct avec la DSDEN...

Les missions actuelles, auxquelles tou-ttes les enseignant-es sont attaché-es, ne sont plus citées : suivi des élèves, impulsion

de projets, coordination d'équipe... La table est ainsi renversée : en lieu et place d'un-e enseignant-e qui assure une fonction spécifique, un personnel serait placé pour « diriger » (au sens étymologique du terme), sous la tutelle directe de sa hiérarchie, à qui il ou elle devrait rendre des comptes.

Comme le formule C. Lelièvre, « plus le chef est proche, plus il est chef ». Blanquer et les majorités parlementaires mettent en pratique la théorie du ruissellement... des ordres, des injonctions, des pressions. Le risque est grand d'une compression croissante des directeur-trices, entre les donneur-euses d'ordre et le terrain. C'est, *in fine*, la mutation d'un service public national avec des fonctionnaires exerçant au service des élèves vers une constellation d'écoles pilotées par des directeur-trices sommé-es de diriger les enseignant-es, au service d'une politique ministérielle.

De la théorie à la pratique

Sans attendre l'issue de cette loi, en juillet dernier, Blanquer a présenté la mise en pratique de cette autorité fonctionnelle : lettre de mission, voix prépondérante, possibilité d'attribuer une indemnité de mission particulière⁽¹⁾ à certain-es enseignant-es, avis lors des rendez-vous de carrière, association aux opérations du mouvement.

N'en pouvant certainement plus d'attendre, le président Macron a surgi

dans le débat, le 2 septembre, en lançant à Marseille une expérimentation sur 50 écoles. Au menu : pouvoir de recrutement des adjoint-es par les directeur-trices, autonomisation des écoles sur les contenus pédagogiques et les rythmes, et attribution contractuelle des moyens.

Une étape de plus est franchie dans la déréglementation libérale avec la fin programmée du mouvement des personnels remplacé par des recrutements comme dans le « privé », sur CV ou entretien d'embauche.

C'est aussi, dans la continuité de l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA), la remise en cause de l'Éducation prioritaire par la contractualisation. Les moyens ne sont plus inconditionnels, ni fonction de critères socio-économiques explicites et nationaux. Une école à plusieurs vitesses prend forme sous nos yeux.

Des réactions à Marseille

Malgré le contexte peu propice d'une nouvelle rentrée sous Covid, les équipes pédagogiques réagissent. 40 équipes des quartiers nord de Marseille publient un appel à boycotter l'expérimentation. Bientôt rejointes par 40 autres, elles mettent à mal le projet présidentiel. Adossées à une intersyndicale (rassemblant le SNUipp-FSU, FO, la CGT, SUD, la CNT et même l'Unsa) qui demande l'abandon de l'expérimentation, elles obtiennent les premiers reculs : abandon du recrutement par les directeur-trices, obligation de consultation des équipes, réintégration de ces écoles au cadre national des programmes. Ces jours-ci se murmurait même que l'ensemble des dispositions problématiques seraient abandonnées. Ce serait alors une belle victoire !

En tout cas, c'est un signal qu'il y a une disponibilité des collègues pour mener des batailles de préservation des outils communs. Dans la mise en œuvre d'un triptyque « informer, débattre, agir ensemble », dans la juxtaposition des processus de lutte auto organisée à la base et d'une intersyndicale qui crée les conditions de l'unité, il y a des possibilités d'emporter des batailles. ●

PIERRE CAMINADE,
SÉBASTIEN FOURNIER



PHOTO : D. R.

1) IMP. Il s'agit d'une rémunération supplémentaire versée pour reconnaître une mission spécifique.

Le travail enseignant à l'épreuve du Covid 19

Dans cet ouvrage, des équipes de recherche du SNUipp-FSU mettent en lumière la professionnalité des professeurs qui ont continué à travailler sous le confinement, mais aussi les conséquences sur leur vie et leur métier.



PHOTO: DAMIEN MEYER / ANP

Pendant que la France entière était confinée, les chercheuses et chercheurs du chantier travail du SNUipp-FSU ont pris l'initiative de mener des recherches sur l'activité des professeur-es des écoles, persuadé-es que la crise sanitaire aurait des impacts sur une autre crise en cours, celle du métier enseignant. Indépendamment mais avec des cadres méthodologiques proches, quatre petites équipes de recherche ont pris le pouls de la profession à un moment où elle était confrontée au défi historique de la pandémie Covid 19. Les résultats de ces recherches sont consignés dans un ouvrage collectif sorti en octobre 2021⁽¹⁾.

Cet ouvrage commence par une réponse à Jean-Michel Blanquer et à son « *Nous sommes prêts !* ». À partir d'une étude quantitative très sérieuse, Félix et Filippi interrogent plus de 4 000 collègues sur la manière dont ils et elles ont vécu le confinement. Un retour d'expérience qui donne la parole aux premier-es concerné-es sur la prescription reçue à cette époque et sur le re-travail nécessaire de celle-ci pour pouvoir faire correctement son travail. Les collègues nous parlent alors de leur objectif de « maintenir le lien » avec les élèves et leurs familles ou de l'usage marquant du numérique. Les chercheur-ses en retour

s'interrogent sur le « coût » de cette période pour les professeur-es des écoles, tout autant que sur leur métier.

Une prouesse professionnelle

Les premiers chapitres nous montrent que les quatre dimensions, dont Yves Clot dit qu'elles permettent d'appréhender le métier, ont toutes été perturbées par la situation de confinement. Lorsque le ministre demande aux enseignant-es d'assurer « la continuité pédagogique », c'est la prescription **dimension impersonnelle** du métier qui est mise à l'épreuve. Lorsque les enseignant-es doivent organiser leurs tâches depuis leur domicile, c'est le temps de travail **dimension personnelle** du métier qui est explosé. Ils et elles doivent alors composer leur milieu de travail avec les autres personnes vivant dans leurs foyers et la **dimension interpersonnelle** de leur métier prend une tournure inédite. Mais surtout, les recherches questionnent une **dimension transpersonnelle** du métier, celle des outils pour réaliser la tâche : padlet, téléphones, classes numériques... L'usage de ces outils en germe dans la profession a été accéléré par le confinement. Et c'est au travers d'un long débat entre deux enseignantes de



maternelle sur l'usage de la vidéo que le chercheur met en lumière toute la professionnalité de nos collègues.

Après le confinement, il a fallu à la profession reprendre la classe dans un contexte très singulier. C'est le moment qu'ont choisi Berterreix, Erbinartegaray et Chaliès pour poser leur loupe d'anthropologues culturalistes sur l'activité de celles et ceux qui ont dû jongler entre « *présentiel et distanciel* ». L'enjeu était de taille : préserver le sens de son travail alors que son activité est perturbée, souvent contrariée, parfois empêchée. Malgré tout, les collègues ont su opérer les transformations nécessaires, silencieusement ou de manière visible, à court ou à long terme, pour accomplir ce que les chercheur-ses appellent avec beaucoup de sincérité « *une prouesse professionnelle* », qui perdure à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Mais tout cela a un coût sur la santé que Brunon et Cau-Bareille ont choisi de rendre visible. Pour ces chercheuses, la santé dépasse l'absence de maladie mais a à voir avec le développement de l'individu, avec sa capacité à créer et à inventer. S'extrayant ainsi du cadre restreint des mesures sanitaires et autres considérations hygiénistes, elles explorent différents aspects de l'activité de travail susceptibles d'impacter la santé des professeur-es. Leurs recherches montrent que si les enseignant-es ont su réguler leur activité dans un contexte extra-ordinaire, permettant à l'école de continuer à fonctionner, cela ne s'est pas fait sans un coût en retour sur chacun.e d'elles/eux, sur les collectifs et plus largement sur le métier.

Les lecteurs et lectrices l'auront sans doute deviné, l'ouvrage qui synthétise ces recherches est avant tout une invitation à interroger les évolutions du métier après cinq années de gouvernance de Jean-Michel Blanquer. Un métier qui souffre et qui, malgré la traversée de la crise sanitaire, continue de subir les coups de boutoirs des réformes libérales... Comme si au final, ceux-là mêmes qui pilotent le navire voulaient le voir sombrer. ●

FRÉDÉRIC GRIMAUD,
CHANTIER TRAVAIL DU SNUIPP-FSU

¹ Chantier Travail du SNUipp-FSU (Coord.). *L'activité des professeur-es des écoles à l'épreuve du Covid 19*, Syllepse, 2021.

ENTRETIEN AVEC LAURENCE DE COCK

« École publique et émancipation sociale »

Laurence De Cock vient de publier aux éditions Agone son nouveau livre, « École publique et émancipation sociale ». Elle y dresse le tableau d'une école harassée par une crise sanitaire qui a révélé le délabrement produit par vingt ans de réformes libérales et quatre années d'une politique violente d'exacerbation des inégalités scolaires par J.-M. Blanquer. Laurence De Cock va ensuite chercher, dans l'histoire du système éducatif et des mouvements de l'Éducation nouvelle, les controverses permettant d'éclairer les pistes à suivre pour une école émancipatrice et démocratique.

✓ **École Émancipée** : Tu consacres deux chapitres successifs sur ce qu'un regard historique permet de penser des évolutions du système scolaire : l'un sur les phases de formalisation de l'école publique depuis la Révolution, l'autre aux débats et enjeux de l'Éducation nouvelle. Pourrais-tu revenir sur ces aspects ?

Laurence De Cock : La révolution française me semble un moment beaucoup plus déterminant que le moment Jules Ferry pour penser la question de l'école publique. C'est là que se noue un cordon ombilical entre l'école et la République et que sont posées toutes les questions dans lesquelles nous nous débattons encore aujourd'hui : l'État a-t-il un rôle éducateur ? Quelle place pour les familles ? À qui s'adresse prioritairement une école publique ? Que doit-on enseigner ?

Souvent on remonte à Condorcet pour faire vibrer la nostalgie de l'« instruction » publique. Même s'il est incontournable, d'autres révolutionnaires ont eu une pensée beaucoup plus radicale de l'école. Je remonte pour cela à Lepeletier de Saint-Fargeau et sa réflexion sur l'« éducation nationale », un texte vraiment capital pour réfléchir à une école commune. C'est à ce moment-là que tout se pose : la gratuité, la laïcité, la justice sociale. Et ce dernier va plus loin puisqu'il pose la question de la priorité de l'État sur les familles et de son rôle régulateur, garant de la compensation des inégalités sociales. D'où le fait qu'il ne se cantonne pas à « l'instruction » mais qu'il parle bien d'« éducation ». C'est très fort.

Sur l'Éducation nouvelle, j'observe qu'il y a une fâcheuse tendance à amalgamer tout sous le vocable des « pédagogies coopératives ». Or, l'Éducation nouvelle est une mouvance très clivée dès le départ, notamment sur des bases politiques. Les uns soutenant l'idée d'une nécessaire transformation sociale (Freinet, Langevin) quand d'autres se focalisent davantage sur l'épanouissement individuel (Montessori, Ferrières). Ces clivages existent encore aujourd'hui et je trouvais important de le rappeler. Ce n'est pas un hasard si certaines de ces pédagogies sont portées aux nues par le pouvoir (parce qu'elles sont inoffensives) quand d'autres sont sanctionnées comme on le voit avec certains collègues praticien-nes de la pédagogie Freinet.

✓ **ÉÉ** : Parmi les prises de position dans les débats actuels sur l'école, tu pointes certaines se disant de gauche, mais qui rompent pourtant avec des valeurs d'émancipation et de démocratisation du système scolaire. Quelles sont-elles ?

LDC : Comme souvent dans mes écrits, je ressens le besoin d'interpeller ma famille politique. Je ne pense pas que l'on puisse compter sur la droite pour reconstruire une école publique, donc c'est entre nous qu'il faut en discuter. L'une des hypothèses est, quand même, que nous sommes très mal organisés pour avoir laissé passer autant d'étapes destructrices, et que nous n'avons pas beaucoup à proposer en face. J'ai donc voulu revenir sur ce qui avait rendu possible cette néolibéralisation effrénée. Il me semble que deux traditions de gauche portent une responsabilité lourde dans la perte du sens public. La première est la gauche de tradition chevènementiste qui a fustigé la pédagogie et la sociologie en préférant se replier derrière une école républicaine fantasmée qui suffirait

à transcender toutes les différences sociales. La seconde est la gauche plus radicale, aujourd'hui souvent écologiste qui, au nom de sa détestation de l'école républicaine a préféré encourager des initiatives dites « hors contrat » en se réclamant de pédagogues comme Neill ou Illich, et qui se confond souvent avec une petite bourgeoisie férue de quartiers populaires ou de ruralité mais beaucoup moins de mixité sociale. Ces écoles, qui coûtent une fois et demi le Smic, ne sont évidemment pas accessibles aux enfants des milieux populaires.

Dans les deux cas, la question de la démocratisation scolaire, c'est-à-dire de la possibilité laissée à tous les enfants de faire leur propre choix de trajectoire sociale, disparaît car aucun de ces projets n'est pensé pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les enfants les plus pauvres.

Il ne peut pas y avoir à mon sens d'école émancipatrice qui prenne comme boussole la bourgeoisie en espérant que les milieux populaires s'y agrègent comme par magie. C'est l'inverse qu'il faut penser : contraindre la bourgeoisie.



PHOTO: D. K.

✓ **ÉÉ** : Quels sont donc pour toi les éléments permettant de fonder un autre possible pour l'école ?

LDC : Il faut partir à la reconquête de l'esprit public et du sens de l'intérêt général qui me semble aujourd'hui totalement délitée dans une ambiance générale de chacun pour soi. Des collectifs se montent dans ce sens, qui prennent à bras-le-corps cette question des services publics en général en montrant ce qu'ils ont d'émancipateur : le principe de justice, de partage, de mise en commun, de coopération etc. L'école, de la maternelle à l'université, doit s'inscrire dans toutes ces réflexions politiques. Car l'école est un enjeu politique et ceux qui prétendent le contraire en souhaitant la « sanctuariser » sont en réalité des partisan-es d'un maintien de l'ordre social dominant. Dans les débats publics, la question de l'école est totalement aseptisée. Tout le monde, de gauche à droite, s'accorde à dire qu'elle a une place centrale et qu'il faut lutter contre les inégalités. Ce sont des poncifs du discours politique qui ne disent strictement rien du modèle d'école promu. Par exemple, l'école de Blanquer est une école contre-démocratique qui vise à assigner à chaque enfant une place sociale. C'est sa manière de lutter contre les inégalités : convaincre que ces inégalités sont justes.

Poser des mots politiques sur l'école, c'est par exemple lui accoler systématiquement l'adjectif « publique », et d'emblée le projet n'est plus le même. C'est aussi retrouver la saveur du concept d'émancipation, à savoir la perspective de transformation sociale pour l'abolition de toute forme de dominations. Cela suppose que l'ensemble des *curricula* (les programmes, les ressources, les pédagogies, les cycles, les examens etc.) soit repensé en fonction de leur potentiel critique. Des savoirs ne sont émancipateurs que s'ils aident à penser, sinon ce sont des instruments d'endoctrinement. Tout est à refondre avec cette double boussole de l'école publique et de l'émancipation sociale et je donne des exemples précis dans mon livre. Et pour cela il nous faut des moyens. Commencer par postuler que l'argent public ne va qu'à l'école publique me semble une première proposition très raisonnable. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
ADRIEN MARTINEZ

Pour une Éducation démocratique

Dans leur ouvrage précédent, *La nouvelle école capitaliste*, paru en 2011, Christian Laval et Francis Vergne démontraient en quoi l'école, loin d'avoir été protégée de la révolution néolibérale qui se déploie à l'échelle mondiale depuis la fin des années 1970, « se plie de l'intérieur à la norme sociale du capitalisme ».

Dans leur nouvel ouvrage, les auteurs poursuivent cette réflexion systémique mais s'assignent un autre objectif : « Nous sommes devant l'obligation de rompre avec l'ancien ordre du monde. Et nous savons que la tâche politique des toutes prochaines décennies devra consister à défaire et à dépasser le système capitaliste si l'on veut réduire les inégalités, développer des formes de participation démocratique, protéger et améliorer l'habitabilité du monde ». Nous sommes invité-es à réfléchir aux contours d'une révolution démocratique, sociale et écologique, dans et hors de l'école.

Les évolutions récentes du système éducatif sont venues confirmer la pertinence de l'analyse produite en 2011, montrant l'intrication du monde capitaliste libéral et de son école. Tous les processus de transformation de la gestion des services publics et du système scolaire (LOLF, RGPP, LRU) visant à l'internalisation de la « logique de marché hors du marché lui-même » ont fait de l'individualisation, de la mise en concurrence, de la compétition et de la promotion des « talents », la mesure de la rentabilité. Ces « contre-réformes », amplifiées depuis, ont redessiné l'école au

prix d'une augmentation des inégalités scolaires, du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire et d'une violence professionnelle grandissante pour des agent-es pris dans une chaîne managériale partant du cabinet du ministre et les réduisant au rôle d'exécutant-es.

Or, ce modèle et nos sociétés sont confrontées à une crise d'ordre planétaire. Il y a urgence à bifurquer de systèmes fondés sur l'extractivisme et un régime général des inégalités qui prend sa source dans l'exploitation et l'oppression de la majorité de l'humanité. Si l'école ne peut pas tout, tant pour mettre fin à ce modèle



que pour en résoudre les conséquences scolaires, elle a, pour les auteurs, une part à prendre, dont ils identifient les conditions autour de cinq principes.

Cela exige de « se demander comment l'école et l'université vont former des individus qui seront demain en mesure d'assurer la maîtrise de leur destin et la responsabilité du monde » et donc de « concevoir l'éducation démocratique dont nous avons besoin pour nous donner un avenir désirable dans une terre habitable ».

Liberté des savoirs critiques

Le premier chapitre est consacré aux conditions de la liberté de penser, qui implique la fondation d'une institution indépendante des pouvoirs que les auteurs nomment « l'Université démocratique », garante « des libertés d'enseignement et de recherche et de l'accès aux savoirs considérés comme des biens communs à l'échelle mondiale ». La défense des libertés académiques est nécessaire pour que ces institutions de savoirs s'érigent en contre-pouvoirs face « aux puissances sociales, économiques, religieuses ou politiques » voulant mettre sous contrôle les savoirs. Face aux enjeux



PHOTO: DÉPARTEMENT47

tique



PHOTO: D. R.

climatiques liés à notre entrée dans l'ère de l'anthropocène, l'indépendance de cette institution et la liberté garantie à ses membres sont des conditions pour qu'elle soit le lieu d'élaboration, d'un « libre commun des savoirs ». Le lieu d'une pensée non-réductionniste, d'un nouveau rationalisme relationnel qui élabore des savoirs critiques permettant de penser les dominations et les rapports sociaux dans leur lien avec la nature est un premier principe.

Accès égal de toutes et tous aux savoirs

Le chapitre suivant, consacré à l'égalité en éducation, part d'un rappel du corpus de « connaissance sociologique des destins scolaires » et des fausses réponses aux inégalités comme la théorie des dons ou l'essentialisation des individus. Il situe la difficulté scolaire comme un des aspects d'une désaffiliation sociale auquel participe l'individualisation de la formation, et l'affaiblissement du collectif scolaire. Pour les auteurs, agir pour l'égalité en éducation nécessite « une égalisation puissante des conditions sociales et économiques » de vie des élèves, une action forte sur les conditions d'encadrement du travail scolaire dans le cadre familial pour ne pas laisser les seules familles à fort capital scolaire et culturel apporter l'étayage pédagogique nécessaire aux apprentissages scolaires. Ce second principe est une exigence qui renoue avec l'une des aspirations du Front populaire.

Mais cela nécessite aussi d'agir contre un système scolaire construit comme espace de compétition, de lutte ouverte entre les classes sociales, travesti par les termes d'égalités des chances. Aujourd'hui, du fait de la ségrégation résidentielle qui conduit à une différenciation socialement marquée de l'offre scolaire, du financement des filières d'excellence, l'école donne plus à ce qui ont déjà plus. Rompre avec cela, c'est instituer un autre principe, à savoir une politique d'égalité d'enseignement, de mixité sociale, qui traite aussi les stéréotypes de genre et tient compte du fait que, face aux savoirs, nous sommes engagé-es en tant qu'être social entier et donc de façon inégalitaire.

Coopérer pour apprendre

Citant Dewey, Freire, Lahire ou Bernstein, les auteurs prouvent des pédagogies qui pensent la construction de savoirs vivants dans leur utilité pour transformer le monde dans un but émancipateur. Ainsi dans les chapitres trois, quatre et cinq, les auteurs traitent de « la culture commune [nécessaire] à une démocratie sociale et écologique », et de la recherche « d'une pédagogie instituante, sociale et démocratique » avant d'envisager les conditions de « l'autogouvernement des institutions des savoirs ». Christian Laval et Francis Vergne visitent l'histoire des mouvements pédagogiques, les expériences russes post-révolutionnaires, le Travail des Freinet, la pédagogie institutionnelle ou les propositions

de Dewey ou Mills où, avec les processus instituant d'une classe, est créé « un pouvoir d'agir non pas seulement dans l'institution mais sur elle, afin que cette institution puisse être regardée comme le résultat d'une activité collective ». Cela permet d'envisager la classe comme espace coopératif où le savoir est identifié comme « le résultat d'une activité collective » et où son appropriation est le fait d'une articulation entre « des savoirs institués et les épreuves sociales et historiques que les élèves sont à même de se représenter ». C'est une vision politique et émancipatrice de l'acte pédagogique qui est développée, comme celle d'une culture commune qui doit intégrer « l'autonomie individuelle, l'autogouvernement populaire, et la responsabilité envers la terre ».

Pour une culture désaliénée

Enfin, la culture déployée à l'école ne rend pas compte du monde tel qu'il est mais tel qu'il est mythiquement raconté. En ce sens, les savoirs mis en jeu sont l'objet d'un rapport de force. L'imposition du modèle utilitariste et inégalitaire d'un socle commun de compétences en constitue un des aspects. La défense d'une culture au service d'un nationalisme identitaire ou d'un curriculum pléthorique, accessible uniquement à ceux qui ont socialement les outils pour réussir à l'école, en est une autre manifestation. Face à cela, les auteurs défendent une culture commune dénationalisée, traduisant une nouvelle alliance entre sciences sociales et sciences de la nature, où les savoirs techniques seraient revalorisés et où serait mis fin à la hiérarchie des savoirs. Avec ce principe, il s'agit de fournir des outils pour une transformation du monde qui soit émancipatrice, égalitaire et écologique.

Ce livre, aux références abondantes, s'il peut être vu comme une synthèse de la pensée critique en éducation et un moyen de la parcourir, invite surtout à s'approprier et poursuivre le travail entamé par les auteurs pour définir les contours d'une école égalitaire et démocratique, à même de participer de l'élaboration d'un monde vivable à l'heure de l'urgence sociale et environnementale. ●

ADRIEN MARTINEZ

Sécurité sociale de l'alimentation :



© NODAR CHERNISHEV

Le système agroalimentaire industriel dysfonctionne. Les files de l'aide alimentaire s'allongent toujours (de 2,8 à 5,5 millions entre 2008 et 2018, puis 8 millions en 2021 suite à la crise sanitaire).

L'agriculture surproduit et ne rémunère pas ou peu ses travailleur-ses.

Ainsi, le système de transformation et de distribution fait son beurre.

En France par exemple, les groupes Danone et Carrefour figurent dans le haut du panier des entreprises les plus florissantes et les mieux cotées en bourse.

L'idée communément admise, que l'on ne pourra plus nourrir la planète, en raison de l'expansion démographique mondiale, doit être battue en brèche. Rappelons une donnée factuelle : la Terre compte à ce jour sept milliards d'humains, dont un milliard souffre de malnutrition, et pourtant l'agriculture mondiale produit de quoi en nourrir douze !

En France, ces cinquante dernières années, la part de l'alimentation dans le budget des ménages a connu une diminution constante. La part croissante des dépenses contraintes démontre l'impossibilité de ceux-ci à allouer

un pourcentage plus important de leur budget à l'alimentation. En effet, malgré l'établissement de monstres agroalimentaires, l'agriculture ne présente pas assez de possibilités de profits. Le système capitaliste oriente donc la consommation vers des secteurs où les profits sont plus importants (logement, énergie, loisirs ...). La nourriture se doit d'être de moins en moins chère. Cela engendre une diminution constante du prix payé aux producteur-trices ainsi qu'une diminution de la qualité des produits. Face aux dépenses contraintes qui augmentent plus vite que les salaires, les personnes avec un petit budget n'ont d'autre choix que d'appauvrir leurs repas pour s'en sortir. L'alimentation est donc devenue la variable d'ajustement des Français-es pour répondre à l'augmentation du coût de la vie.

Pourtant, le droit à l'alimentation est, en principe, garanti par la Constitution de 1948 qui reprend, dans son préambule l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille,

notamment pour l'alimentation ... ». Mieux, en 1966, la France a ratifié le « Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », qui affirme dans son article 11 « Les États, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets ».

Mais, alors que Jean Ziegler, rapporteur de 2000 à 2008 auprès de l'ONU, définit le droit à l'alimentation comme le « droit de disposer d'un accès régulier, permanent et libre à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante », l'État français s'est contenté de répondre par une aide alimentaire taillée sur mesure pour préserver les intérêts du lobby capitaliste de l'agriculture industrielle.

Le « social washing » sous couvert d'aide alimentaire

Pour régler la question de la faim, l'État a ainsi choisi de sous-traiter la distribution de l'aide alimentaire à des réseaux caritatifs, qui achètent le trop-plein du secteur agroalimentaire. Pour Dominique Paturel, chercheuse à l'INRAE, « ces politiques publiques ont été organisées en synergie avec la grande distribution et la surproduction agro-industrielle. On recycle le gaspillage, on récupère



© FAO / STEFANIE GLINSKI

la faim justifie des moyens

les surplus invendus, et invendables, à toutes les étapes, à la sortie des champs, des entreprises de transformation, des supermarchés... L'aide alimentaire est devenue une filière d'écoulement pratique pour le secteur agroalimentaire ».

Aujourd'hui, en France, 95 % de l'aide alimentaire provient de l'agro-industrie. Ce mécanisme renforce le fonctionnement d'un système industriel qui, pour maximiser ses profits, est en surproduction constante. Il produit donc des déchets consommables. Les déductions fiscales liées aux dons alimentaires permettent de diminuer le coût de cette surproduction. Ce sont ainsi 443 millions d'euros par an qui sont défiscalisés. C'est-à-dire un tiers du budget global annuel de l'aide alimentaire, estimé à 1,5 milliard d'euros en 2017, les deux tiers restants étant composés de subventions et d'une estimation du travail de 200 000 bénévoles (600 millions d'euros). Sans oublier la gestion des déchets, transférée vers les associations caritatives qui fournissent un travail considérable de tri des denrées, totalement gratuit.

Bref, l'aide alimentaire, en allégeant les coûts de destruction des surplus, coûte moins que ce qu'elle ne rapporte. Le don alimentaire, souvent présenté comme une opportunité pour la lutte contre le gaspillage, est donc une vraie mascarade et participe à la rentabilité et à la légitimité du système agro-industriel. Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire sont considérées comme des « poubelles éthiques » permettant de faire du « social washing » ! Et le tout, produit des dispositifs d'accès à une alimentation dont les produits sont de mauvaise qualité et dont la production engendre elle-même pollution et précarité. En effet, l'agro-industrie française est responsable de pollutions majeures. C'est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre, derrière l'énergie et devant le transport, et le principal responsable de la pollution de l'eau, de l'appauvrissement et de l'érosion des sols ou encore de la perte de biodiversité.

Sortir par le haut d'une logique de don alimentaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et préserver l'environnement ne sont pas incompatibles, et constituent même une urgence pour la mise en place d'un véritable droit à l'alimentation. Au point qu'une association comme le *Secours catholique* affirme sans ambages

que « le risque est qu'on s'empêche d'en questionner les dysfonctionnements, que ce soit la qualité de la nourriture distribuée, la place et la parole des "bénéficiaires", ou leur ressenti de honte, de stigmatisation. Dénouer le lien équivoque entre la lutte contre la précarité et celle contre le gaspillage est crucial si l'on veut redonner une dignité à ceux qui se sentent déjà exclus, et auxquels on donne les rebuts que personne n'a voulu consommer ! ». Il faut donc construire une autre approche, autour d'un accès digne à une alimentation de qualité.

Une autre approche oui, mais laquelle ?

Dès 2018, *Ingénieurs sans frontières*, le réseau des CIVAM, la *Confédération paysanne* et *Réseau Salariat* ont uni leurs réflexions pour jeter les bases d'un projet qu'ils ont intitulé « *sécurité sociale de l'alimentation (SSA)* ». Pour eux, il s'agissait de revenir aux sources du régime général de la Sécu tel qu'il a existé de 1945 à 1967 :

une carte vitale alimentaire, cette somme permettrait d'accéder à des produits conventionnés démocratiquement, dans des « caisses » décentralisées, par l'ensemble des acteur-trices (mangeur-ses, producteur-trices, entreprises, magasins...). Mais pas question d'imposer un modèle unique (achats végans ou en vrac), à des gens qui n'en ont pas les codes, ou l'envie. L'approche doit être diversifiée, car l'alimentation répond à une diversité de besoins (biologiques, sociaux, culturels, psychologiques). Il s'agit donc de développer les régimes les plus vertueux, comme manger local, bio, de saison, et de dépasser le préjugé selon lequel les pauvres ne savent pas manger.

La SSA doit aussi être une opportunité pour transformer les conditions de travail des paysan-nes, en envisageant par exemple deux statuts possibles : producteur-trices indépendant-es sous statut légal du commerce équitable ou salarié-es des caisses qui investiraient dans des sites de production.



PHOTO : CLAUDE PETIT / SUD OUEST

comme pour la santé, le dispositif devrait être universel, géré de façon démocratique par les citoyen-es, et financé par des cotisations sociales, payées par les individus comme les entreprises. À l'image de la Sécu qui garantit un accès aux soins et aux médicaments pour tous, chacun devrait pouvoir accéder à une alimentation choisie, saine, durable, avec des conditions de fabrication connues des citoyen-nes, qui ne sont pas que des consommateur-trices.

Concrètement, chacun-e recevrait 150 euros par mois, soit 5 euros par jour, le minimum nécessaire pour avoir un peu de dignité et de choix, sachant que le budget alimentaire moyen des Français-es avoisine les 230 euros mensuels. Versée sur

Mais nombre de questions restent totalement ouvertes, notamment l'assiette des cotisations (salaires, bénéfices des entreprises, valeur ajoutée, impôt ?) ou l'organisation démocratique du conventionnement (quel échelon territorial pertinent, quel cadrage national ?).

Offrir à tou-tes le choix d'une nourriture durable, produite sans renforcer le système agro-industriel et rendre désirable un métier de paysan-ne qui respecte l'environnement, n'est-ce pas un programme politique enthousiasmant ? ●

JEAN-MARIE LE BOITEUX

Professeur de Biologie-Ecologie
Institut de Recherches de la FSU
Secrétaire général du Snetap-FSU de 2009 à 2020.



DES DOUTES, DES CRAIN



La manifestation des policier·ères du 19 mai 2021 devant l'Assemblée nationale, avec la présence du Ministre Darmanin, de toute la droite et de l'extrême droite, mais, plus sidérant, d'organisations et personnalités de « gauche », concentre bon nombre des problématiques liées à la police. Était-il possible de considérer cette manifestation comme une manifestation classique de salarié·es mécontent·es, fatigué·es, défendant leurs conditions de travail, indépendamment de sa tonalité très « anti justice » ? Cela s'est vu dans les exigences mises en avant : des peines encore plus lourdes pour les auteurs de violences contre les policier·ères, moins d'enquêtes administratives après usage de leur arme, interdiction de les filmer en interventions...

Manque de moyens la police ? Le dispositif sécuritaire français est pourtant d'une énormité notable. Si l'on additionne les effectifs de la police, de la gendarmerie, des polices municipales, de la douane volante, des divers corps de sécurité spécifiques (agents de la SNCF, RATP, parcs et jardins ...), le total dépasse les 340 000 personnes. On peut y ajouter plus de 185 000 agent·es de sécurité des officines privées. Donc, plus d'un

demi-million d'agent·es publics ou privé·es veillent à notre « sécurité » ! Le ratio personnel de sécurité/population active totale est très élevé : 1/56. Le budget consacré à la sécurité est constamment en hausse. Le budget de l'Intérieur est de 29,5 milliards d'euros (dont 12 milliards pour la Police et 10 milliards pour la Gendarmerie). Après le « Beauvau de la sécurité », il y a une augmentation sur un an de 1,5 milliard, après 2 milliards de hausse depuis 2017. Macron a fait recruter 10 000 effectifs policiers supplémentaires. Beaucoup des revendications syndicales sont en voie d'être exaucées : gratuité des trains, équipements automobiles, nouveaux uniformes, armes individuelles dernier modèle, caméras individuelles, rénovation du parc informatique.

Cela n'empêche pas que des voix de policier·es expriment une souffrance au travail, dénoncent des locaux vétustes, des fermetures de postes, se plaignent du management, de la hiérarchie, de la politique du chiffre et critiquent certaines des missions qui leur sont confiées, notamment la primauté au maintien de l'ordre.

Alors, tou·tes les policier·es, des agent·es de l'État comme les autres ? Tou·tes des « gardien·nes de la paix » au service de la population ? Pourtant, combien d'entre elles et eux agissent

TES ET DES EXIGENCES



PHOTOS: (NICOLAS MESSIASZSIPRA) / DEPECHE DE MIDI

trop souvent en violation des droits humains, en toute impunité comme le dénoncent notamment Amnesty international et la LDH ? Des films grand public comme *BAC nord*, renvoient une image de « cow-boy » à l'intérieur même du corps policier.

Le monde policier est en fait un univers clivé où différentes conceptions du métier, du rapport à la loi coexistent. Cependant, comme le souligne Fabien Jobard, on ne peut analyser le déchaînement des violences policières individuelles sans prendre en compte leurs causes structurelles : « la déviance policière est constitutive des institutions, du fait de leur rapport singulier à l'ordre de la loi : une légalité hors-la-loi ». On est confronté à des fonctionnaires qui travaillent dans une institution et avec des missions très particulières, dont la défense de l'État et de ses prérogatives.

C'est dans ce contexte que se pose la question du syndicalisme policier, un des secteurs professionnels le plus syndiqué en France, à hauteur de 70 %. L'évolution de ses forces syndicales depuis plus d'une vingtaine d'années est à l'image des évolutions profondes qui travaillent idéologiquement et sociologiquement ce corps professionnel. On est passé d'une

situation où une fédération, la FASP, y régnait quasi en maître, structurait le milieu sur une orientation de type social démocrate autour de la notion de « police républicaine » (au demeurant assez imprécise), à la situation actuelle, caractérisée par un pluralisme syndical sur lequel un syndicat comme Alliance exerce une sorte d'hégémonie culturelle profondément réactionnaire et sécuritaire. On a pu aussi entendre le dirigeant du SGP-FO Police déclarer que les Gilets jaunes mutilés par les forces de l'ordre « l'avaient bien cherché ».

Les principaux responsables syndicaux de la Police défendent systématiquement les policier-es dans les conseils de discipline, même s'ils-elles sont convaincu-es de propos racistes ou de violences illégitimes. Les policier-es sont encouragé-es par leurs syndicats à porter plainte systématiquement pour violence, coup et blessure ou insulte, y compris pour contrer immédiatement des accusations de violences illégitimes à l'égard de citoyen-nés interpellé-es.

Alors quel syndicalisme est-il possible d'envisager dans la Police, a fortiori dans le cadre du syndicalisme de transformation sociale porté par la FSU ? Un syndicalisme conforme à nos valeurs d'émancipation, contrepoids idéologique au syndicalisme réactionnaire très majoritaire actuel est-il possible ? Un syndicalisme qui ne se limite pas à la défense corporative des agent-es mais l'articule avec la défense des missions au service de l'intérêt général, qui défend les libertés individuelles et collectives de la population et qui lie enjeux de sécurité publique et enjeux démocratiques.

Un syndicalisme policier (CGT Police, Sud-Intérieur) tente depuis plusieurs années de se construire sur ces orientations et dénonce la dérive sécuritaire permanente au niveau de l'État. Force est de constater qu'il est malheureusement ultra-minoritaire. C'est dans ce contexte qu'une branche FSU-Intérieur s'est créée dans le Snuitam (Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer). Ce n'est pas sans poser de questions sur les pratiques syndicales développées et des débats vifs ont eu lieu à plusieurs occasions dans la fédération. En cherchant à s'implanter syndicalement dans ce milieu, quels sont les apports de la FSU et de sa branche, avec quelles conséquences pour les combats syndicaux de toute la fédération ?

Nous essayons dans ce dossier d'apporter des éléments permettant d'éclairer la réflexion générale, pointant nos doutes, nos craintes mais aussi nos exigences. ●

SOPHIE ZAFARI

LA POLICE : UN CORPS SPÉCIFIQUE AU SERVICE DE L'ÉTAT

Comme l'écrivait Max Weber « L'État est l'institution qui possède [...] le monopole de la violence physique légitime ». Cette définition de 1919 (Le Savant et le Politique) avait été précédée d'une analyse plus politique de Friedrich Engels pour qui « en dernière instance, l'État est une bande d'hommes armés ». Elles montrent à quel point la question des forces répressives est à la fois une caractéristique centrale mais aussi un révélateur de « l'état de l'État ». C'est parce qu'elle dispose dans l'État de missions particulières, de pouvoirs particuliers, qui la rendent actrice de la normalisation sociale, que la police n'est pas un corps de fonctionnaire comme les autres.

Les missions de la police sont multiples et très étendues. Elle est, dans tous les pays, considérée comme une des rares administrations à laquelle on peut faire appel en permanence, de jour comme de nuit, en semaine ou les jours fériés, pour intervenir dans toute situation qui ne peut se résoudre sans l'intervention de la puissance publique. Le sociologue de la police, Egon Bittner écrivait d'une façon cocasse en 2001 que « le policier est amené à intervenir chaque fois qu'il y a quelque chose qui ne devrait pas être en train de se produire et pour lequel il vaudrait mieux que quelqu'un fasse quelque chose tout de suite »⁽¹⁾. Dans une certaine mesure, les pompiers répondent aussi à cette définition mais sans le pouvoir coercitif des policiers.

Des missions diverses

Cette diversité des missions masque pourtant la primauté de celle du maintien de l'ordre et entretient une confusion. Les missions de sécurité publique, l'interruption d'un délit, l'aide aux victimes et/ou la constatation du préjudice, en vue de sa réparation, légitiment la police et son action aux yeux de la population.

Mais ce masque de légitimité tombe dans les relations avec celles et ceux qui, objectivement ou subjectivement, portent des risques de subversion des rapports sociaux : personnes issues de l'immigration, habitant·es des quartiers populaires, salarié·es en grève, militant·es du mouvement social. Et c'est là que les questions de sécurité et de sûreté, qui habituellement se mêlent étroitement, dévoilent leurs différences.

Si la sécurité est une aspiration légitime, elle a peu à peu remplacé le droit à la sûreté qui est beaucoup plus large et fondamental. Il fait partie, avec la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression, des « quatre droits naturels et imprescriptibles » de l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il s'agit donc, en premier lieu, de la protection face à

l'arbitraire du pouvoir. C'est ce droit, au cœur des relations pouvoirs/police/population et dont la police, avec la justice, est censée être garante, qui est profondément altéré. Et c'est un « droit à la sécurité » qui lui est substitué.

Un pouvoir déterminant

Armé, et de plus en plus militarisé, le corps policier est chargé du « maintien de l'ordre » ravissant, de fait, aux militaires selon la formule d'un ministre gaulliste le rôle de « dernier rempart de la société libérale ». Il est devenu le corps répressif le plus visible de l'État, il n'est donc désormais plus un obstacle à l'arbitraire de celui-ci. Au contraire, sa mission s'exerce exclusivement à l'intérieur des frontières et envers le peuple qui est pourtant celui qui est censé gouverner dans notre système politique. Alors que ce monopole de la violence ne devrait s'exercer que sous une forme de contrôle démocratique. La question n'est ni plus ni moins que celle de l'État, consubstantiellement, au service des intérêts de la classe dominante. Ce que théorise Engels au XIX^e siècle, c'est le rôle de l'État bourgeois et de sa police : garantir l'ordre établi, en l'occurrence celui du capitalisme.

Certes, la police n'est pas seule au sein de ce qu'Althusser appelait un « système répressif d'État ». D'autres institutions y participent. Néanmoins, Fabien Jobard et Sophie Névanen⁽²⁾ ont démontré que la possibilité, en cas d'interaction violente, de retenir une « infraction à personne dépositaire de l'autorité publique » couplée au soutien de la justice à l'égard de fonctionnaires assermenté·s, permettait une répression discriminatoire. Et donc un pouvoir déterminant car producteur de normes sociales. Quel autre corps possède ce « poids social » ?

1) Egon Bittner, « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », *Déviance et Société*, 25 (3), 2001, p. 285-305.

2) Fabien Jobard, Sophie Névanen, « La couleur du jugement, Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, 48 (2), 2007, p. 243-272.



PHOTO : D. R.



PHOTO : AFP

Cette place systémique a deux conséquences. La première est celle du sens de la hiérarchie et de la loyauté à cette dernière, que les policier-es appellent « esprit de corps ». Dans un certain nombre de cas de violences policières, c'est par exemple le cas pour la noyade de Steve Maiaï Caniço à Nantes, l'ordre était manifestement dangereux : le commissaire est même poursuivi à ce titre. Néanmoins, cela ne s'est traduit par aucune « désobéissance massive » qui aurait peut-être pu éviter ce drame. De fait, sans ce fonctionnement pyramidal, l'institution tremblerait.

La deuxième est un rapport d'impunité. Étant plus « utiles » pour les personnes au pouvoir que les autres fonctionnaires, les policiers bénéficient d'une forme d'impunité même quand des bornes sont franchies. C'est le cas pour les multiples affaires de violences policières, couvertes par l'IGPN et les parquets, mais aussi, plus politiquement, quand une manifestation revêt un caractère quasi-factieux, comme ce fut le cas en mai dernier devant l'Assemblée Nationale. La condamnation du pouvoir est inexistante, quand il ne soutient pas explicitement la police s'en prenant à la justice, au mépris de la séparation des pouvoirs.

La pratique policière : une fabrique de normes

Ce glissement de la sûreté à la sécurité est très certainement le plus important à comprendre. Censée protéger la population de l'arbitraire dans l'esprit des révolutionnaires de 1789, la police est devenue, avec l'apparition du système capitaliste puis du libéralisme autoritaire, un appareil répressif qui participe du maintien de la domination des classes dirigeantes. Mais définir l'action du corps policier dans sa complexité ne saurait s'arrêter là.

Christian De Valkeener et Vincent Francis observaient en 2007⁽³⁾ une autonomisation du corps policier. Ils évoquent « le chèque en gris » « donné par le mandataire du sommet aux

exécutant-es de la base ». Cela a pour conséquence une marge d'autonomie des échelons actifs envers celles et ceux qui décident des politiques qui ne se distingue du chèque en blanc que par la sanction en cas d'échec ou de médiation contre-productive. Une « autonomie » dont aucun corps de fonctionnaire ne bénéficie. Les excès d'autoritarisme *blanquérien* ou des cheffaillo-nnes dans les collectivités nous le prouvent tous les jours. Dès lors, la police n'est pas seulement une force d'exécution qui se contente de reproduire l'ordre dominant. Elle y participe et crée elle-même de nouvelles normes.

En 2009, le sociologue Pierre Favre écrivait que l'action policière « au quotidien contribue en fait à déterminer l'autorisé,

le toléré et l'inadmissible des comportements, de manière assez largement indépendante des autorités gouvernantes »⁽⁴⁾. Cet état de fait observé par les sciences humaines doit être appréhendé à l'aune de deux éléments précités. D'une part la question du traitement des quartiers populaires ou plus généralement des « marges » avec des statistiques parlantes quand il s'agit par exemple des contrôles au faciès. Dans le droit fil d'une police génératrice de normes, on observe que plus celle-ci cible une population, plus cette dernière deviendra un bouc émissaire au sein de la société. Force est de constater empiriquement *a minima* que cela se vérifie. Il en va de même avec la « tolérance », pour ne pas dire plus, de la classe dirigeante envers l'action policière. Alors que cette capacité à définir une partie de l'ordre social est indiscutable, le pouvoir laisse faire la police qui sert ses intérêts. Loin d'être garante seulement de notre « sécurité », la police par ses missions, son pouvoir et sa pratique définit des normes toujours plus autoritaires, qui remettent en cause notre sûreté.

À l'heure où le vote policier penche clairement vers l'extrême-droite raciste, où la pratique policière se fait de plus en plus violente avec un sentiment d'impunité toujours plus grand, prendre le temps d'analyser le corps policier dans sa complexité est central. Entre sa composition sociologique et son mode d'organisation existent des contradictions dont nous devons tenir compte pour agir.

Aborder cette question sous tous ces angles ne peut donc se cantonner à un problème d'implantation syndicale de la FSU dans la police sans questionner une limite de principe à y mettre. Pour un syndicat de la Fonction publique, mais aussi de lutte et de transformation sociale, cela revêt même un caractère impérieux. ●

ANTOINE CHAUVEL, BRUNO DUFOUR

3) Christian De Valkeener, Vincent Francis, *Manuel de sociologies policières*, 2007.

4) Pierre Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police », *Revue française de science politique*, 59, 2009, p. 1231-1248.



PHOTO : SARAH TUCHSCHERER



PHOTO : LEMONDE

SOCIOLOGIE DE LA DÉVIANCE POLICIÈRE

Dans le ciel pur de la théorie politique et juridique, le rapport de la police à la norme est cristallin : la déviance est l'objet de l'activité de la police, la déviance est combattue au nom de la norme que la police incarne et qu'elle a pour fin de faire respecter. Mais sur le sol plus concret des réalités, le rapport entre police, norme et déviance est beaucoup plus tortueux.

« **L**a déviance par rapport à la loi est inscrite dans la loi elle-même », avançait la sociologue Doreen McBarnet il y a une trentaine d'années⁽¹⁾. En effet, la norme qui est énoncée dans la loi qui prévoit et encadre l'action policière (en particulier le Code de procédure pénale et le Code de déontologie, introduit en 1986 et révisé en 2014) n'épouse jamais la complexité des situations que doivent affronter les policiers. Non que ces situations soient nécessairement violentes ou risquées ; la violence et le danger sont au contraire souvent des arguments qui, d'avance, justifient, voire « couvrent les déviances policières ». Les situations qui requièrent l'intervention de la police sont complexes parce qu'elles mettent en jeu des dimensions sociales, humaines, affectives qui s'avèrent souvent lourdes et âpres. Loin de la mythologie ressassée, les policiers, ne poursuivent ou ne déjouent que rarement le criminel et le terroriste. La réalité est qu'ils et elles interviennent sur toutes ces situations que la société n'aime ni voir ni traiter : les violences intrafamiliales, les conflits de voisinage, les maltraitances et abus de faiblesse, les violences sexuelles, sans compter les mille et un délits pour lesquels ils enregistrent des plaintes en

sachant pertinemment que ni le plaignant, ni leur hiérarchie, ni la justice pénale n'envisagent sérieusement que quoi que ce soit sera élucidé. Aussi, plus que la loi, c'est le sens intuitif des situations qui dicte au policier son mode d'intervention. Le policier intervient en autant de situations possibles que la société peut produire. La loi ne peut les prévoir et si elle l'envisageait, elle étoufferait la police sous une bureaucratie qui la rendrait incapable d'agir. Montesquieu avait, d'un trait de plume, résumé le conflit entre norme et situation : « *les matières de police sont des choses de chaque instant, et où il ne s'agit ordinairement que de peu : il ne faut donc guère de formalités* ».

Cette évocation de Montesquieu, qui oppose le faste de la loi à l'ordinaire de la police ou de l'administration, nous ramène au diagnostic de McBarnet : c'est parce que le domaine (immense) de la police échappe à la doctrine de la norme que la norme, en matière de police, est libérale. C'est-à-dire : la norme en matière de police est beaucoup plus souple, large, généreuse, que la loi qui définit les principes de son action ou sa déontologie. Le criminologue et philosophe canadien Jean-Paul Brodeur avait parfaitement résumé la situation par un oxymore, qui posait que la police est définie par une légalité hors-la-loi, une « *legal lawlessness* »⁽²⁾.

Bien sûr, cette légalité hors-la-loi ne vaut pas licence universelle ou absence d'interdits et de limites, comme à l'image des groupes de justiciers auto institués, des milices *ad hoc* ou de certaines polices de régimes par ailleurs tout à fait démocratiques, dont le pouvoir tient même parfois à leur coopération permanente avec les groupes armés des organisations criminelles.

1) Doreen McBarnet, "Arrest. The legal context of policing", in S. Holdaway, *The British Police*, Sage, 1979.

2) Voir en français Jean-Paul Brodeur, *Visages de la police*, Presses de l'Université de Montréal, 2003.

La « légalité hors-la-loi », comme son nom même l'indique, reste légale : les actes et gestes policiers sont appréciés au regard de la loi, mais d'une loi toujours évaluée au regard de la mission policière. Cette particularité explique le paradoxe souvent observé : les policiers sont les fonctionnaires les plus sanctionnés, mais les taux de sanction pour les faits qui choquent le plus la conscience collective, comme les violences commises dans l'exercice de leurs fonctions, sont les plus bas de ceux traités par les services d'inspection.

Durant l'année 2020, parmi les sanctions prises dans la Police nationale après réunion de conseils de discipline, on compte 7 « usages disproportionnés de la force ou de la contrainte » (4 ETF de 4 à 15 jours et 3 radiations des cadres). La même année, ce sont 165 « manquements au devoir d'exemplarité », 28 « manquements au devoir de loyauté » ou 12 « manquements au devoir d'obéissance » qui ont été sanctionnés après réunion de conseils de discipline. À dessein, je n'évoque ici que les sanctions pour les faits les plus graves, qui voient la convocation de conseils de discipline. En effet, comme dans toute la Fonction publique, la majorité des fautes disciplinaires est sanctionnée par l'autorité hiérarchique directe, lorsque les sanctions prévues sont de faible intensité (avertissement et blâme). Par exemple, 166 « manquements au devoir d'obéissance » sont sanctionnés par la hiérarchie (le plus souvent, le commissaire), 12 par des formations disciplinaires. En 2019, année marquée par la poursuite des mobilisations Gilets jaunes engagées en novembre de l'année précédente, ce sont, après conseils de discipline, 3 sanctions qui furent prises pour usages disproportionnés de la force ou de la contrainte, 114 pour manquements au devoir d'exemplarité, 7 de loyauté, 20 d'obéissance. Au final, à la lecture et analyse des bilans sociaux de la police⁽³⁾, ce sont, pour 1 000 policiers et policières, 0,37 sanctions pour violence qui ont été prononcées en 2018, année d'étiage puisque l'on comptait encore 1/1000 sanction entre 2009 et 2013 (sauf année d'élections professionnelles).

Qu'est-ce qui caractérise en effet l'usage de la force par la police ? D'abord, l'épaisseur des circonstances : lorsque la force est employée, c'est souvent dans un contexte de confusion, de risque ou de danger, voire d'hostilité de la partie adverse. La force, telle que la définit la loi, doit être nécessaire (seul l'usage

de la force permet de mettre un terme à la situation) et proportionnée au danger encouru ou à la force employée par l'adversaire. Or ici, les circonstances peuvent toujours être avancées pour légitimer sinon un danger réel, au moins un danger perçu ; sinon une agression caractérisée, au moins la peur d'une telle agression, etc. Des circonstances, l'argumentaire glisse très vite vers l'essence même de la mission policière : (se) débrouiller (dans) des circonstances confuses. Empêcher les policiers en les enfermant dans le strict énoncé de la loi (« la force, pour être légitime, doit être nécessaire et proportionnée »), c'est faire peser le risque de les empêcher d'agir dès lors que les circonstances deviennent complexes ou laissent anticiper la possibilité d'un écart, d'un dérapage. Les organisations syndicales ne se privent pas de le rappeler, lorsqu'elles appellent leurs adhérent-es à déposer les armes devant les tribunaux lorsque ceux-ci entreprennent de poursuivre, de mettre en examen voire de condamner un des leurs pour usage abusif de la force. C'est le sens de la « légalité hors-la-loi » qui est avancée par la sociologie de la police : les actes sont jugés en regard de la loi et, conjointement, de la nécessité de maintenir le mandat policier.

C'est aussi ce qui explique que des faits qui apparaissent bénins aux yeux du public encourent des sanctions bien plus fréquentes : les pertes d'armes, les vols dans les scellés, les endommagements de matériels, les usages de téléphone portable sur le lieu de travail, l'insolence face aux supérieurs, la mauvaise tenue, le retard, voire l'endettement ou la violence sur conjoint-e. La dette (le simple découvert bancaire) expose le policier à la corruption, la violence dans un cadre privé sort du périmètre du mandat policier. On devine aussi que la violence a, par rapport à d'autres faits comme le racisme ou la corruption, un statut particulier. Aussi scandaleuse ou dommageable qu'elle soit, elle est au cœur du mandat policier, alors que la corruption ou l'injure raciste ne le sont pas.

Cette « légalité hors-la-loi » est-elle une « loi d'airain » de la fonction policière ? Des comportements ainsi inscrits dans l'essence même de la fonction policière peuvent-ils changer ? Oui, car les comportements policiers se déroulent aujourd'hui, de plus en plus souvent, sous le regard public, ce par la diffusion massive du smartphone⁽⁴⁾. L'acte policier se lit toujours sous le double rapport à la loi et aux circonstances. Or lorsque les vidéos, qui sont de plus en plus diffusées lors d'audiences judiciaires correctionnelles, établissent que les circonstances ne faisaient peser ni danger ni violence à l'encontre des policiers, alors la loi est susceptible de l'emporter sur la « légalité hors-la-loi ». À cela, il faut bien sûr toute la ténacité des victimes pour triompher de l'inertie judiciaire, mais aussi toute la conscience professionnelle de l'administration et des magistrats pour protéger, par leurs décisions, la recevabilité, par les citoyens, de l'action policière. ●

FABIEN JOBARD

Directeur de recherches au CNRS, au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales. A récemment publié, avec Olivier Fillieule, *Politiques du désordre*, Seuil, 2020 et, avec Jérémie Gauthier, *Police. Questions sensibles*, PUF, 2019.

³ Ismaël Halissat et Fabien Leboucq, « Sanctions dans la police », *Libération*, 22 janvier 2021.

⁴ Fabien Jobard, « Police et pouvoir en régime de visibilité », *Délibérée*, 12, 2021, p. 19-23.



PHOTO : PROGRES / MAXIMIE JEGAT

LE SYNDICALISME POLICIER : ÉLÉMENTS DE PRÉSENTATION ET DE CONTEXTUALISATION

Les recherches sur le militantisme, l'engagement et les mouvements sociaux pensent souvent les policiers comme les instruments de la répression, comme le « bras armé » de l'État ; mais bien plus rarement comme des travailleurs soumis, comme d'autres, à des pressions de leur hiérarchie et à des difficultés professionnelles, susceptibles de se mobiliser dans un mouvement de protestation.

Les policiers sont en effet des fonctionnaires avec des problématiques qui rejoignent souvent celles des autres agents de l'État : sentiment de dénégation des missions professionnelles, manque d'effectifs, traitements insuffisants, matériel mal adapté aux missions... Malgré ces similitudes, la police reste un corps à part, présentant de nombreuses spécificités. Le lien fort qui existe entre la police et l'État complexifie les relations, d'autant plus lorsqu'elles sont conflictuelles : les policiers sont les garants de l'ordre public et donc, au moins en partie, de l'existence même de l'État. Inversement, ils tirent leur légitimité de l'État, qui leur donne leur pouvoir à travers le cadre légal et le principe de la force de coercition légitime.

Dans son essence même, le syndicalisme policier est donc très singulier, limité et particulièrement encadré légalement, mais en même temps très puissant par son nombre d'adhérents : on estime que près de 70 % des fonctionnaires de police sont syndiqués, ce qui fait de la police nationale l'une des professions françaises les plus syndiquées. Ce rapport entre la police et l'État, non dépourvu d'ambiguïtés, explique en grande partie le très fort encadrement légal et réglementaire du syndicalisme policier : interdiction du droit de grève, interdiction de manifester en tenue, possibilité pour la hiérarchie policière de réquisitionner des personnels (empêchant ainsi très concrètement la participation à une manifestation)... Ces contraintes ne sont toutefois pas sans contreparties, les syndicats policiers participant activement à la gestion de l'institution policière, via (notamment) leur poids considérable dans les commissions de gestion des carrières.

Une tradition d'autonomie

L'histoire du syndicalisme policier suit de très près celle du syndicalisme des fonctionnaires : les policiers s'organisent collectivement dès la fin du 19^e siècle à travers des amicales, puis des associations, pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Dans les années 1920, ces groupements se transforment progressivement en syndicats et en fédérations, qui adhèrent rapidement à la Confédération Générale du Travail (CGT). La question de l'affiliation à la CGT se pose à nouveau en 1945



PHOTO : ANNE-CHRISTINE POUJOLAT - AFP

puis, surtout, en 1948, au moment de la création de la CGT-Force Ouvrière. Comme d'autres fédérations de fonctionnaires, les policiers décident de ne pas choisir entre la CGT et la CGT-FO et adoptent une stratégie d'autonomie, qui se concrétise par la création de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP). Cette structure connaît un véritable âge d'or dans les années 1980 : elle est alors ultra-majoritaire (57 % des voix en 1982, 53 % en 1985) et bénéficie d'une proximité marquée avec le pouvoir socialiste. Forte de sa majorité, d'une concurrence limitée, et de l'attention du pouvoir politique, la FASP développe des projets ambitieux pour la police, dont une partie sera très directement reprise par le Ministère de l'Intérieur. Il s'agit à la fois de réformes profondes de l'institution (« commissariat de l'an 2000 » par exemple), et d'avancées matérielles et financières, plus corporatistes.

La FASP implose au milieu des années 1990, prise entre d'importantes problématiques financières et des conflits structurels entre ses syndicats membres. Le paysage syndical actuel est l'héritage direct de cet éclatement : la FASP se divise en deux pôles principaux, le SGP (qui adhère à FO) et l'UNSA-Police, tandis que la concurrence syndicale se structure dans Alliance Police Nationale, syndicat créé en 1995 et adhérent à la CFE-CGC.

En 2009, une part importante des effectifs de l'UNSA-Police quitte l'organisation et rejoint le SGP dans une nouvelle organisation syndicale : Unité-SGP-Police-FO. Depuis les élections

professionnelles de 2010, le paysage syndical policier est donc stabilisé autour de deux piliers : Alliance et Unité-SGP-Police (qui oscillent entre 37 % et 48 % des voix). L'UNSA-Police bien que minoritaire (entre 9 % et 14 % des suffrages) joue un rôle d'arbitre et peut faire basculer la majorité dans un sens ou dans l'autre.

Police, syndicalisme et politique : l'exemple de la campagne présidentielle

Tout au long de son histoire (et à de rares exceptions près), le syndicalisme policier se revendique hors du champ politique et partisan. La plupart des syndicalistes que nous avons rencontrés suivent cette logique de mise à distance du politique et restent méfiants, voire hostiles au monde politique. Le positionnement politique des membres du syndicat n'est toutefois pas interdit, ni même répréhensible, à condition que ça reste hors de l'organisation.

À ce titre, la prise de position, en 2007, du secrétaire général de l'UNSA-Police en faveur de la candidate socialiste pour l'élection présidentielle, Ségolène Royal, a suscité d'importants débats et de vives critiques au sein du syndicat. De même, lors de l'élection présidentielle de 2017, le syndicat Alliance Police Nationale a appelé à voter pour Emmanuel Macron au second tour. Le secrétaire général du syndicat, alors majoritaire, justifie cette prise de position :

« Nous nous sommes positionnés contre le Front National car nous estimions que son programme ne correspondait pas aux valeurs que nous défendons, ni à l'intérêt des policiers et du syndicalisme en général. [...] Nous aurions eu la même réaction si Jean-Luc Mélenchon, qui prônait une purge dans la police après l'affaire Théo, avait été au second tour. [...] J'ajoute que, malgré nos positionnements ponctuels, nous restons indépendants des partis et des courants politiques ».

Cette « consigne de vote » a été vivement critiquée par les responsables d'Unité-SGP-Police. Yves Lefèbvre, secrétaire général, s'exprime sur le sujet lors d'une interview télévisée : *« Alliance oriente ses adhérents sur leur vote ? Alliance fait ce qu'il veut, il assume ses responsabilités. Unité-SGP-Police est attaché à l'indépendance syndicale vis-à-vis du pouvoir politique. Je n'y dérogerai jamais. À Unité-SGP-Police, nous n'avons jamais orienté nos adhérents ou invité à voter pour tel ou tel candidat ».*

Le syndicat explicite sa position dans plusieurs tracts et critique en creux celle d'Alliance : Unité-SGP-Police considère que le policier est « responsable » et qu'il est un « citoyen à part entière ». Non seulement les responsables ne souhaitent pas donner de consignes de vote, mais ils affirment que ce n'est pas le rôle d'un syndicat policier que d'« intervenir dans le débat démocratique de l'élection présidentielle ».

La position d'Unité-SGP-Police est toutefois ambiguë, puisque le syndicat s'implique effectivement dans le débat démocratique, notamment par l'organisation d'une manifestation nationale le mercredi 26 avril 2017, entre les deux tours de la présidentielle. Cette

manifestation était prévue de longue date et ne dépendait pas des candidats qualifiés : l'objectif affiché de cette journée de mobilisation était de mettre la pression sur le futur président, de démontrer la capacité de mobilisation, et de porter des revendications corporatistes.

Les responsables nationaux d'Unité-SGP-Police ont par ailleurs demandé à être reçus par chacun des deux candidats avant le second tour. Marine Le Pen et Emmanuel Macron ont accepté l'entrevue et ont présenté leurs programmes relatifs à la Police nationale. Les syndicalistes n'ont toutefois que peu communiqué sur les différents échanges, prenant soin de ne pas se prononcer pour l'un ou l'autre des candidats.

Les positionnements syndicaux dans cette période éminemment politique sont révélateurs de l'ambiguïté dans les relations entre syndicalisme policier et champ partisan : les syndicats souhaitent manifestement être présents et faire partie du débat politique, c'est pourquoi ils interpellent à plusieurs reprises les candidats. Pour autant, Unité-SGP-Police souhaite également réaffirmer son indépendance et son autonomie vis-à-vis des acteurs politiques et ne peut donc pas se positionner publiquement.

Cette ambiguïté s'inscrit dans une double logique : les syndicats policiers doivent pouvoir travailler avec l'ensemble des responsables politiques lorsqu'ils occupent des positions de pouvoir. Il serait en effet extrêmement coûteux de prendre des positions trop fermes vis-à-vis d'un potentiel ministre de l'Intérieur, Premier Ministre ou Président de la République.

Mais les syndicats doivent également, pour conserver leur pouvoir, composer avec leurs adhérents, dans toute leur diversité, y compris idéologique. Si aucune étude sérieuse ne permet d'évaluer précisément les opinions politiques des policiers nationaux, des « indices » laissent supposer une droitisation des membres des forces de l'ordre. Si les syndicats policiers mettent tous en avant leur attachement aux valeurs de la République et composent, pour une partie d'entre eux, avec un héritage explicitement socialiste, la dépolitisation des enjeux et des discours est une nécessité pour permettre à l'ensemble des adhérents de se reconnaître dans leur syndicat. ●

BENJAMIN PABION
DOCTEUR EN SCIENCE POLITIQUE,
AUTEUR D'UNE THÈSE SUR LE SYNDICALISME POLICIER.



PHOTO : IMANON SANCHEZ

QUELLES ALTERNATIVES AU SYSTEME

Il est difficile de se demander « Quelle police vouloir ? » sans prendre en compte le contexte actuel et mettre en débat les nombreux problèmes que la police contribue à produire par son mode de fonctionnement et une partie des objectifs qui lui sont fixés : violences policières, racisme institutionnel, maintien de l'ordre attentatoire aux droits, aux libertés et à l'intégrité physique des manifestant·es, traitement dégradant et inhumain des migrant·es... Mais il est tout aussi difficile de poser une telle question sans considérer plus globalement la question : « Quelle justice vouloir ? ».

Si l'on s'inscrit dans une optique de transformation sociale et d'émancipation, il est inévitable de remettre en cause le système pénal actuel et de s'interroger sur les institutions alternatives qui pourraient le remplacer. Apparu dans les années 1970, le mouvement de l'abolitionnisme pénal n'a cessé de dénoncer depuis une conception et une pratique procédurale de la justice exclusivement centrées sur le châtiement, qui ne répondent pas, ou de manière insuffisante, aux besoins des victimes. Une telle pratique punitive de la justice produit des violences et renforce les inégalités sociales, sans parvenir à « réformer » les coupables, ni protéger le corps social de façon satisfaisante.

L'abolitionnisme pénal promet, lui, une conception de la justice dite réparatrice et transformatrice : une justice qui, selon Karlene Faith, spécialiste de la condition des femmes détenues, « prévoit que la victime, le délinquant et la communauté travaillent ensemble pour assurer la responsabilisation, la restitution, la guérison et la réintégration ». Là où « les iniquités sociales basées sur la classe et la race entraînent des processus de criminalisation et d'incarcération sélectives », une telle conception de la justice se propose « de transformer les relations sociopolitiques qui produisent autant les comportements illégaux que les réponses discriminatoires ».

Envisager une véritable révolution culturelle

Sans esquiver la question fondamentale du traitement à réserver aux personnes qui s'en prennent aux droits et aux corps des autres, des intellectuel·les et militant·es tel·les qu'Angela Davis, les sociologues Alex Vitale et Gwenola Ricordeau ou encore l'historienne Jackie Wang, en lien avec de nombreux collectifs et mouvements sociaux, nous invitent à imaginer d'autres modes de contrôle social et de résolution des conflits inhérents à la vie en société, avec pour perspective l'abolition de la police, des prisons et des tribunaux.

Il s'agit bien entendu d'une véritable révolution culturelle, voire civilisationnelle qui est envisagée ici, comparable à celle de la sortie du productivisme et de l'énergie carbonée, qui est tout aussi difficile à concevoir pour une grande partie de l'humanité depuis au moins la révolution industrielle. Comme le mouvement écologiste, il est nécessaire que le mouvement abolitionniste se développe et se renforce, bien au-delà des progrès qu'il a pu connaître suite à la mobilisation dite *Black Lives Matter*.



PHOTO : VARIMATIN

Dans le même temps, il nous faut réfléchir à des réformes à plus court terme de la police, afin qu'elle soit au service de la population, et non au service de l'État et des gouvernements qui l'incarnent, sans perdre de vue sa fonctionnalité fondamentale. Traditionnellement portées en France par des associations de défense des droits humains, qui revendiquent une « police républicaine » composée de « gardiens de la paix », de telles revendications prennent appui notamment sur l'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'un des problèmes auxquels se heurtent ses aspirations reste que les lois républicaines n'ont pas forcément pour objet que de protéger les faibles contre les abus des plus forts. Les lois qui servent à (re)produire les inégalités ne manquent pas et font de la préservation de l'ordre établi une mission incontournable pour la police, qui ne se limite donc pas à porter secours aux victimes, et ce, indépendamment des intentions ou de la volonté des agent·es.

Autre problème majeur, la tradition nationale dans laquelle s'ancre la police française, qui a repris et utilise des dispositifs de contrôle et de répression issus des répertoires coloniaux et militaires.

Les travaux les plus récents en sciences sociales, souvent appuyés sur les apports des mouvements sociaux contre l'impunité ou les violences policières, placent davantage le débat sur la possibilité de démocratisation de la police : à quelles conditions pourrait-on parler d'une « police démocratique » ? Selon les sociologues Pascale Dufour, François Dupuis-Déry et Anaïk Purenne, elle doit : « 1) respecter le cadre de la loi (et être indépendante du gouvernement) ; 2) respecter et protéger les droits fondamentaux ; 3) être redevable à la population ; 4) être avant tout au service des individus plutôt que des groupes privés ».

Pour une police réellement au service de l'ensemble de la population, un assez large consensus semble s'établir pour imaginer

LE POLICIER ACTUEL ?



la police du quotidien avant tout comme une police de quartier ou de proximité, avec des personnels (non armés) qui font des rondes régulières et sont chargés de dialoguer avec les habitant-es. Cela pose à son tour la question du lien entre police nationale et police municipale, et de l'articulation entre leurs compétences respectives.

Pour un contrôle démocratique

Il semble aussi important qu'un lien entre la police et les habitant-es soit créé, afin que les attentes envers la police puissent être mieux connues des agent-es et que ces dernier-es puissent rendre des comptes régulièrement sur leur action en toute transparence : faut-il pour cela des conseils associant représentant-es des agents, des citoyen·nes et des autorités pour un dialogue régulier permettant de régler les problèmes avant qu'ils ne s'enveniment trop ? Dans ce cas, comment définir la représentation des citoyen·nes de façon à ce que ceux·celles qui siègent dans ces conseils ne représentent pas qu'eux·elles-mêmes ou ne soient pas au service d'intérêts non affichés ?

Ce qui ne fera probablement pas débat ici non plus est que la doctrine de maintien de l'ordre sur la voie publique est à revoir afin qu'il puisse être mis en œuvre au maximum par la non-violence.

L'obligation de récépissés pour les contrôles d'identité est sûrement aussi une mesure de nature à empêcher les abus en matière notamment de profilage ethnique.

Il semble aussi clair qu'il faille abandonner les indicateurs de performance chiffrés du néomanagement public pour d'autres retours sur l'activité de la police, pas nécessairement chiffrés, mais permettant un regard global sur le service rendu aux citoyen·nes. Cette forme de contrôle démocratique passe également par la mise en place d'outils de mesure des pratiques policières selon leur utilité ou les dommages qu'elles causent.

Il est important également que les services d'enquête sur la délinquance en col blanc soient renforcés, de sorte que cette dernière soit aussi sévèrement réprimée qu'elle doit l'être.

Pour ce qui est des agents, dans le cadre d'une police nationale (PN) comme municipale (PM), les modalités de recrutement sont à revoir, de manière à mettre en œuvre des concours tenant compte, en particulier pour les postes « de terrain », de l'adhésion des candidat-es à ce rôle de gardien·nes de la paix plutôt que de force de l'ordre (établi). Mais pour pouvoir sélectionner des candidat-es avec ce type de profil, l'attractivité du métier est un facteur important, afin d'attirer davantage de candidat-es aux concours de recrutement.

Des conditions matérielles de travail dignes

Au-delà de la rémunération, les conditions de travail et la reconnaissance du métier sont également un facteur d'attractivité d'une profession. Cela suppose donc que les effectifs soient suffisants au regard des missions données. De même en est-il pour les conditions matérielles de travail, qui se doivent d'être dignes, comme pour tout service public : locaux, véhicules, équipement, logiciels etc. doivent permettre d'assurer les missions face, par exemple, aux milieux du crime organisé qui disposent de matériel « high tech ». Mais cela ne doit pas pouvoir être dévoyé par le pouvoir en place pour exercer une techno surveillance massive des citoyen·nes. Comment poser correctement et démocratiquement les limites au fur et à mesure de l'évolution des technologies, pour garantir les libertés ?

En contrepartie de meilleurs statuts et conditions de travail, la profession se doit d'être exemplaire, en raison de sa spécificité. Cela nécessite donc une inspection générale de la police (au sens large, à structurer en fonction de l'organisation) réellement indépendante et des sanctions effectives et lourdes pour les fautes commises. Mais cela peut ne pas être suffisant. Il faut pouvoir s'assurer que les comportements inadaptés, racistes, violents ou illégaux de policier·es puissent être révélés afin d'être traités. Cela suppose donc de prévoir des lieux et procédures permettant le dépôt de plaintes par les citoyen·nes ou policier·es lanceur·euses d'alerte, et leur traitement rapide. Cela nécessite aussi de trouver les voies pour lever les barrages liés à « l'esprit de corps ».

Comme pour toute délinquance, ces problèmes sont à traiter surtout de manière préventive : en dehors du recrutement, la formation est un facteur important pour éviter les comportements problématiques. L'allongement de la durée de formation initiale est une revendication portée par beaucoup de syndicats de policier·es, à juste titre. Quels doivent en être alors la durée, les contenus et les objectifs pour prévenir au mieux d'éventuelles dérives dans l'exercice des missions ? La formation continue sur des aspects autres que techniques est sûrement une nécessité également. Et probablement aussi les possibilités de reconversion lorsque l'usure du métier devient trop pénible à supporter.

Pour conclure, il faut garder à l'esprit que les solutions technocratiques ne pourront pas suffire, si elles ne sont pas accompagnées dans le même temps d'une redéfinition des missions et de la place de la police et, plus largement, du système pénal dans notre société, allant dans le sens de leur transformation en de nouvelles institutions. ●

GRÉGORY BEKHTARI, CLAIRE BORNAIS

Le scandale des ventes d'armes françaises

Mi-septembre 2021, le gouvernement australien annulait unilatéralement l'achat de douze sous-marins français au profit d'une alliance économique et militaire liant l'Australie aux États-Unis et au Royaume Uni. Achetés à l'entreprise française Naval Group, ce « contrat du siècle » s'élevait à 35 milliards d'euros. Cet échec commercial illustre la concurrence féroce que se livrent les puissances capitalistes entre elles, fussent-elles « alliées », mais aussi l'enjeu stratégique et financier des ventes d'armes pour le capitalisme français. Ce commerce, qui contribue souvent à entraîner les gouvernements français dans des aventures guerrières et à les compromettre avec des dictatures, relève pourtant d'une aberration sociale, économique et environnementale.

Faire de la vente d'armes un outil du *hard power* français et un moteur du capitalisme national est une doctrine stratégique issue de la politique économique gaullienne des années 60. L'objectif était de fabriquer des champions industriels nationaux en s'appuyant sur des programmes d'innovation technologique financés par l'État dans le domaine de la défense, de l'aéronautique, du nucléaire et des télécommunications notamment. Ce choix, qui a depuis fait consensus, a contribué à une spécialisation industrielle et à l'émergence de ce que l'économiste Claude Serfati nomme un « méso-système français de l'armement »⁽¹⁾. Celui-ci résulte des liens économiques, financiers mais aussi interpersonnels entre l'État et son administration via la Direction Générale de l'Armement (DGA) ou les agences de recherche et les grandes firmes transnationales de l'armement liées au capitalisme français. Ces dernières sont souvent dirigées par des cadres, passés par Polytechnique ou l'ENA, faisant des allers-retours entre public et privé.

Sept des dix premières firmes vendeuses d'armes de l'Union Européenne sont liées à la France. Certaines sont trans-européennes, comme Airbus aviation pour l'aéronautique militaire, le fabricant européen de missiles MBDA issu d'une fusion impliquant les groupes français Matra et Aérospatiale ou KNDS fabricant des chars franco-allemands, basé aux Pays-Bas et contrôlé à 50 % par l'État français. Mais quatre autres sont des groupes publics ou privés ayant leur siège social en France et contrôlés majoritairement par des capitaux français : le groupe d'électronique Thalès, Dassault aviation, Naval group et Safran qui produit notamment des moteurs d'hélicoptères et d'avions militaires, des systèmes de lanceurs de missiles et des drones. On peut rajouter une agence de recherche, le CEA, autour du nucléaire militaire.

En 2018, la somme des revenus de ces groupes liés aux ventes de matériel militaire avoisinait 41 milliards de dollars. Ces groupes représentent par ailleurs 23 % des



PHOTO: MAXNEWSWORLD/RYE

dépenses de Recherche-Développement du pays, surdéterminées par les enjeux militaires.

L'État français, VRP « mains sales et tête haute »

Sous la présidence Sarkozy, la loi du 22 juin 2011 a réformé la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes accordées par une commission interministérielle (CIEEMG). Officiellement, il s'agit toujours de s'assurer de la conformité de ces ventes sensibles avec les intérêts et engagements internationaux de la France en faveur de la paix et des droits humains. Mais la réforme a conduit à un contrôle effectué désormais *a posteriori*, et non plus en amont des transactions : commode pour que les firmes exportent aisément armes et munitions sur des théâtres de guerre, au mépris de la vie des civils concernés. Le rapport parlementaire de 2020 sur le contrôle des exportations d'armes, réalisé par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, indique que sur les contrôles *a posteriori* pour l'année 2019, 66 % des signalements font l'objet d'un classement sans suite, 29 % d'un rappel à la loi des entreprises et 5 % seulement d'une mise en demeure ! La signature par la France en avril 2013 à l'ONU du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) – première tentative pour encadrer du point de vue du droit



1) Voir C. Serfati, « Imperialism in context, the French case », *Historical materialism*, 23.2 (2015), p. 52-93 et *Le Militaire. Une histoire française*, Paris, Editions Amsterdam, 2017.



international ces ventes et les empêcher lorsqu'elles peuvent servir à commettre des crimes –, n'a rien changé à cette situation.

Les présidences Hollande, puis Macron, ont utilisé ce contrôle *a posteriori* pour autoriser encore plus facilement l'exportation d'armes dans des pays dont les gouvernants commettent des crimes de guerre ou des actes de répression contre leur population⁽²⁾.

Deux affaires dénoncées par l'ONG *Amnesty International* illustrent parmi d'autres ce type de pratiques. La livraison, en toute connaissance de cause, de blindés Renault au régime militaire égyptien, a servi à réprimer dans le sang les opposant-es au maréchal Sissi entre 2012 et 2015. De même, l'État a autorisé la vente par MBDA à l'Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis de missiles en sachant qu'ils allaient être utilisés pour bombarder au Yémen des populations civiles.

Les ventes de ce type sont par ailleurs toujours obtenues au terme d'un intense lobbying de la diplomatie française. Hollande, Macron et Le Drian ont ainsi reçu fastueusement et décoré en grande pompe les dirigeants égyptiens mais aussi les dirigeants émiratis, qataris ou saoudiens, qui bénéficient d'une grande complaisance. Et ce, même quand leur diplomatie bénéficie par ailleurs à des groupes terroristes et des forces réactionnaires, ou que les défenseur.es des droits humains dans leurs pays croupissent arbitrairement dans des geôles obscures.

Les ventes d'armes servent la violence d'État et la guerre, mais, en retour, celles-ci bénéficient aussi aux industriel·les : les

interventions militaires françaises, en Libye en 2011 ou au Mali en 2014, ont ainsi eu pour « bénéfice secondaire », de servir de vitrine commerciale pour les avions Rafale et les missiles *made in France*.

Crise industrielle, scandale financier et crime climatique

L'industrie d'armement et ses succès à l'export, auprès des dictatures ou sur le terrain des bombardements, servent le récit néolibéral de la compétitivité française sur les marchés internationaux. Entre 2010 et 2020, la France s'est hissée à la troisième place des exportateurs d'armes derrière la Russie et les États-Unis. Selon l'Institut de Recherche International pour la Paix de Stockholm (SIPRI), entre 2016 et 2020, les ventes d'armes ont augmenté de 44 % par rapport à la période 2011-2015 (SIPRI, *Yearbook 2021*). La valeur financière des contrats d'export de 2009 à 2019 est de 125,5 milliards de dollars constants. Ces chiffres abondent le mythe d'un commerce profitable à l'économie française.

La réalité est différente. La production d'armes n'a pas d'effet d'entraînement sur le reste de l'industrie manufacturière. Pour l'aéronautique par exemple, la spécialisation extrême de la production rend les sous traitants extrêmement dépendants des commandes des industriels de l'armement, sans que leur activité bénéficie aux autres secteurs de l'économie. D'autre part, le recours accru aux machines outils et aux composants qu'il faut importer fait plonger la balance commerciale. Le déficit commercial des entreprises de défense en 2013 était de 55 milliards d'euros, contre 3 milliards de solde positif pour les ventes d'armes... Par ailleurs, ces firmes qui bénéficient du crédit impôt recherche ne favorisent pas l'emploi. Ainsi, entre 2011 et 2019, Thalès a diminué ses effectifs de 10,5 % quand son chiffre d'affaires progressait de

10 %... et les dividendes de ses actionnaires de 119 %⁽³⁾!

Le coût environnemental de ces industries est également très lourd. Une étude anglaise récente, intitulée « *Sous les radars, l'empreinte carbone des secteurs militaires européens* », réalisée par le *Conflict and environment observatory* (CEOBS) en février 2021 estime que les industries françaises concourent pour 13 % aux émissions européennes de GES liées à l'industrie d'armement. En 2019, l'empreinte carbone de Thalès et Airbus était de 363 000 tonnes d'équivalent CO₂ tandis que l'ensemble des activités militaires françaises contribuait à un tiers des émissions européennes liées au domaine militaire, soit 8,38 millions de tonnes CO₂. Circonstance aggravante, elles ne sont pas prises en compte dans les calculs des programmes – déjà insuffisants – de lutte contre le réchauffement. La FSU s'est récemment engagée sur ce sujet avec 214 organisations du monde entier.⁽⁴⁾

Les ventes d'armes et activités militaires ont peu d'utilité sociale, contribuent à des crimes de guerre et concourent activement au crime climatique en cours. Le désarmement et la démilitarisation sont dès lors deux enjeux démocratiques essentiels pour nos sociétés. Ils permettent de penser les reconversions des emplois industriels, indispensables à la justice climatique, de promouvoir la paix et un monde débarrassé de la menace nucléaire et des guerres menées par ceux qui nous gouvernent. Au syndicalisme de s'en emparer activement pour que ces enjeux irriguent le mouvement social. ●

ANTOINE VIGOT

2) Sur l'emploi des armes françaises, voir le livre récent d'Ymeric Elluin et Sébastien Fontenelle, *Ventes d'armes, une honte française*, éd. Le passager clandestin, 2021.

3) Sur ces points, voir Claude Serfati « *La centralité du militaire en France et ses effets sur le système productif et l'emploi* », *Attac – Les possibles*, n° 24, juin 2020.

4) Voir le site de l'appel sorti pour la COP 26 <http://www.militaryemissions.org/>



Un groupe femmes non-mixte en lycée : une expérience polémique et productive

Des enseignantes et assistantes d'éducation de lycée décident de mettre en lumière le sexisme qu'elles vivent au quotidien, puis d'organiser une réunion non mixte. Les réactions des collègues sont souvent violentes. La réunion est un succès, des actions sont décidées et une dynamique est lancée.

Lundi 8 mars 2021, 9h, il n'y a pas grand monde en salle des profs mais nous sommes là, en grève et le cœur battant ! Chacune arrive avec son affiche : « Tu devrais faire gaffe aux vêtements que tu portes : tu as des jeunes en face de toi. » « Selon toi, qui a le plus beau cul en 1^{re} X ? » « Ah, la nouvelle collègue est très jeune... Quand on est une jeune femme, c'est plus difficile de se faire respecter. » « Excellent texte, pas mal pour des gonzesses », etc. Quand les murs de la salle sont couverts de nos affiches, nous sommes nous-même saisies. On a toutes entendu un jour ou l'autre une remarque sexiste qui nous a blessée ou déstabilisée. On les met bout à bout et c'est vertigineux. Comme si on levait le voile sur un système masqué mais bien en place : un lieu de travail où on parle d'égalité femmes hommes en pensant aux élèves que nous aurions à éduquer, sans jamais questionner nos relations de collègues. Quelle appréhension, mais aussi quelle joie de donner un coup de pied dans la fourmilière !

Retour en arrière

Avant d'en arriver là, il y a d'abord cette assistante d'éducation qui raconte à quelques enseignantes comment elle est harcelée verbalement par des AED. S'impose alors l'idée de se réunir en non-mixité pour discuter efficacement. L'annonce de cette réunion fait l'effet d'une bombe. Nous voilà accusées par certain-es de mener un coup de force, d'exclure, de nous écarter de l'objet de la lutte syndicale, de préparer une délation publique. « Une femme aurait-elle des qualités essentielles pour écouter une autre femme ? », nous demande-t-on. Au contraire, nous mettons en avant non pas une essentialisation du fait d'être femme, mais une communauté d'expériences, d'assignations, parfois d'agressions. D'autres collègues expriment leur soulagement, voire leur enthousiasme. Cette annonce soulève un enjeu de pouvoir,

perçu inconsciemment par ceux qui tiennent la place, mais pas tout de suite par nous.

La première réunion non-mixte surprend par son succès : s'y retrouvent des femmes de tous les secteurs du lycée, profs, personnels administratifs, techniques, de la vie scolaire. Dans un long



tour de table très riche, chacune exprime ce qu'elle en attend et d'emblée, une suite s'impose. L'objectif est d'avancer sur le sexisme au travail, mais la question de la non-mixité prend le dessus, des collègues s'étant plaint auprès du proviseur. Lequel ne nous interdit pas de nous réunir mais nous invite à le faire discrètement... La réunion non-mixte provoque des tensions et il est là pour les apaiser, dit-il. Pas de vague, en somme, ce ne serait pas le sexisme qui diviserait, mais le fait de le révéler au grand jour !

De nouvelles initiatives se préparent

De notre indignation naît l'idée d'un florilège des paroles entendues. Nous voulons dénoncer un système qui agit au lycée comme ailleurs, même si nombre d'entre nous avons l'impression de travailler dans un espace protégé. Nous ne voulons plus de l'humour sexiste dont nous rions parfois

à nos dépens, mais qui ne cesse de nous rappeler un ordre inégalitaire.

L'affichage, accompagné d'une note d'intention, produit un électrochoc dans la salle des profs : de nombreux collègues n'en reviennent pas ; d'autres disent qu'on affabule ; certain-es prennent conscience ; d'autres encore s'énervent. Un représentant syndical menace de ne pas participer à une AG dans la salle des profs tant que les affiches s'y trouveront : il nous accuse de délation et de division. Le lendemain, les murs sont nus : une main anonyme a retiré nos affiches !

Lors de l'AG suivante, nous répondons au chantage et à l'arrachage par une déclaration chorale : aux quatre coins de la salle, nous nous levons, tour à tour, pour lire un texte qui fait pièce aux accusations et invite à une réunion mixte. C'est un moment intense, applaudi, suivi de nombreuses prises de parole féminines sur tous les sujets à l'ordre du jour.

Lors de la réunion mixte qui suit, certains collègues expriment leur reconnaissance. D'autres se sentent accusés par l'affichage, certains renouvellent leurs tentatives de disqualification. Finalement, tout ce temps passé à discuter de l'opportunité de notre action laisse en suspens la question essentielle : que fait-on quand des situations de harcèlement apparaissent ? La direction a été mise au courant des problèmes. Certains des auteurs ont par la suite quitté l'établissement mais de manière feutrée.

La rentrée suivante s'ouvre sur ce bilan mitigé. Notre action a suscité des agressions verbales diverses et, chez ceux qui occupent de fait des positions de pouvoir liées à leur genre, le sentiment plus ou moins conscient d'être menacés. Mais aussi des discussions animées, des réflexions. Surtout, les femmes qui ont participé au groupe ont rendu collectif un problème que chacune vivait individuellement et ont créé une forme d'alliance qui constitue une force pour intervenir. La dynamique et la sororité ainsi créées sont intactes et de nouvelles initiatives se préparent... ●

CL ET VR

« Pour une vraie sororité, dévalidons la société »! Les Dévalideuses



« On est doublement infantilisée et maltraitée, doublement discriminée. C'est une discrimination intersectionnelle, où plusieurs systèmes de dominations, validisme, patriarcat ou capitalisme, sont à l'œuvre. »

Elisa Rojas

Au moins 16 % des femmes en Europe présentent une forme ou une autre de handicap. Elles font face à des inégalités, des discriminations, des violences dans chaque pan de vie au croisement des dominations. Qu'elles soient institutionnelles, physiques, verbales, psychologiques, médicales, sexuelles, stérilisation ou avortement forcés, socio-économiques, de logement, socialement excluantes ou produites par des discriminations sexistes, ces violences sont décuplées, car elles sont femmes handicapées. Et la pandémie les a accentuées !

Une enquête du Parlement européen en 2007 révélait que 80 % des femmes handicapées en Europe étaient victimes de violence et/ou de maltraitance.

Le silence sur le quotidien de ces femmes handicapées reste une discrimination supplémentaire.

Le validisme c'est quoi ?

« C'est la discrimination spécifiquement subie par les personnes handicapées. On les considère souvent inférieures, moins intéressantes, incapables de décider pour elles-mêmes. Il peut se manifester par du rejet (violences, exclusion, refus de rendre accessible...) mais aussi sous forme de "validisme gentil" (infantilisation, surprotection, pitié ou au contraire héroïsation). » Céline Extensio, fondatrice du collectif national féministe Les Dévalideuses (interview à « Faire-face »)

Le nouveau rejet de l'individualisation de l'allocation adulte handicapé (AAH), et donc de sa déconjugalisation, pour les adultes en couple, par l'Assemblée nationale,

a acté un « validisme pro dépendance » en refusant l'autonomie à ceux et celles qui la perçoivent. Cette autonomie joue un rôle prépondérant dans la lutte contre les violences.

« Assujettir notre AAH au revenu de nos partenaires est l'une des formes d'expression de la négation généralisée qui nous est renvoyée et qui justifierait – parce que nous serions infantiles et vulnérables – qu'il faille toujours nous aliéner pour nous protéger, décider pour nous parce que nous en serions incapables. Ainsi faudrait-il que nous soyons toujours

placé-es sous emprise et livré-es à la merci d'autrui : enfermés dans des institutions spécialisées, dans des hôpitaux psychiatriques, dans nos familles et emprisonné-es jusque dans nos couples. » Act Up-Paris, la Coordination handicap et autonomie, CLE Autistes, le CLHEE, les Dévalideuses, Handi-Social et Objectif Autonomie Septembre 2021.

Des risques et des violences accrues

Maudy Piot, ancienne présidente fondatrice de Femmes pour le Dire, Femmes pour agir, et d'autres militantes et bénévoles de l'association n'ont cessé d'alerter : « Lorsqu'elle est agressée, une femme muette ne peut pas crier. Une femme aveugle ne pourra pas décrire son agresseur, et si elle veut porter plainte, on ne la croira pas ». Et concernant les femmes handicapées psychiques : « Le handicap accentue la proportion des violences et surtout le déni de la part de l'agresseur, qui dira "mais ce n'est pas vrai, vous voyez bien qu'elle est handicapée !" »

Après un colloque en 2010 sur le thème des violences envers les femmes handicapées, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir a travaillé à une ligne d'écoute qu'elle a mise en place en 2015.

Lutter ensemble

Le 3919 n'est accessible aux femmes sourdes et malentendantes que depuis le 1^{er} octobre 2020. Nous souvenons-nous d'une lutte pour l'obtenir, hors de celle des associations de femmes handicapées ? Pendant le confinement, ce sont les associations SOS Surdus et Femmes Sourdes Citoyenne et Solidaires qui ont assuré cette possibilité.

« Il demeure qu'en 2020, ça reste une bataille pour les femmes handicapées d'être reconnues dans le mouvement féministe même » Laurence Parent (Les violences de genre au prisme du handicap : rendre visible, rendre dicible. Séminaire novembre 2020).

Et parce que ce sont elles qui en parlent le mieux :

« Les oppressions ne se remplacent pas, elles se cumulent et elles se croisent, créant des situations uniques et complexes qui nécessitent notre attention. Nous sommes donc également concernées par l'ensemble des luttes liées au genre, à la sexualité, à l'origine ethnique, la religion, ou au milieu social. » Collectif les Dévalideuses. ●

INGRID DARROMAN



ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAPÉES

Une ligne téléphonique et un site internet pour aider les victimes
01 40 47 06 06.

L'appel est anonyme et non surtaxé.

Mail : ecoute@fdfa.fr

Site : ecoute-violences-femmes-handicapees.fr

Ressources :

<https://clhee.org/>

<http://lesdevalideuses.org/>

<https://fdfa.fr/>

<https://www.jean-jaures.org/publication/les-violences-sexistes-et-sexuelles-contre-les-femmes-et-les-filles-en-situation-de-handicap/>

Le dernier rapport du Giec rendu public cet été le répète : les effets du dérèglement climatique sont déjà là, ils sont graves et, sans une réduction rapide et drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES), la situation va devenir catastrophique. Entre les mégas feux qui ont ravagé des zones entières de pays méditerranéens, les inondations qui ont tué des centaines de personnes en Belgique, en Allemagne et en Chine, et des températures à 50°C en Amérique du Nord et en Europe, les événements climatiques de l'été sont venus confirmer en temps réel l'état des lieux dressé par les scientifiques.

Climat : les resp



Greta Thunberg



PHOTO : REUTERS / RUSSELL CHEYNE D. R.

Certaines de ces transformations sont, déjà, irréversibles pour des siècles, voire des millénaires, « en particulier les changements dans les océans, les calottes glaciaires et le niveau global des mers ». Enfin, les études récentes démontrent que les délais pour agir sont très serrés : pour avoir au moins 50 % de chances de limiter le réchauffement à 1,5°C, il ne nous reste plus que 440 Gigas tonnes de CO² à émettre à compter de... 2020. Or, sur la seule année 2019, les émissions mondiales dépassaient 40 Gt de CO². En restant sur cette trajectoire, le budget carbone pour limiter la hausse des températures à 1,5°C sera épuisé dès le début des années 2030.

Une COP des riches pour les riches

C'est dans ce contexte que s'est tenue la COP26 qui devait réviser à la hausse les engagements pris à Paris et travailler un accord pour la décennie 2030. Or, cinq ans après la COP21, les engagements de réductions de GES des États nous placent sur la trajectoire d'une hausse de 2,7°C à l'horizon de ce siècle !

La conclusion des deux autres principaux dossiers qui étaient à l'ordre du jour de cette COP26 illustre autant la persistance de la logique de marché que des rapports de domination post-coloniaux.

Le premier dossier (qui est en discussion depuis 2009 !) concerne le financement des

politiques climatiques pour les pays du Sud. Il s'agit de soutenir la transition et l'adaptation des pays du Sud, autrement dit de faire en sorte que les pays historiquement les plus gros pollueurs, qui ont pillé les ressources des pays du Sud avant et après les décolonisations, contribuent à une solidarité économique avec les pays pauvres. En 2009, les économies développées avaient promis de transférer 100 milliards de dollars par an aux pays en développement à partir de 2020 pour financer à la fois l'atténuation de leur impact climatique et l'adaptation à ses effets. Ce fonds vert a été confirmé à Paris, pourtant les pays riches n'honoreront

leur promesse au mieux qu'en 2023. Le rapport annuel de l'ONU sur le déficit d'adaptation au changement climatique (« adaptation gap ») publié le 4 novembre montre cependant que les besoins financiers des pays vulnérables pour s'adapter sont cinq à dix fois supérieurs aux montants actuellement fournis. Or, très peu de ce fonds est consacré à l'adaptation, par définition moins « rentable » que des investissements d'atténuation (une digue ne crée pas de la valeur comme une centrale photovoltaïque par exemple). Car l'emprise de la finance est là : plutôt que des subventions directes, qui pourraient être alimentées par une fiscalité sur les plus grandes richesses, le choix est de favoriser des prêts. Ainsi, au lieu d'une aide, ce fonds risque d'entraîner un redoutable accroissement de l'endettement des pays vulnérables sans permettre l'adaptation aux changements climatiques. Pire, alors que les pertes et dommages pour les pays du Sud sont déjà une réalité, les pays riches, dont la France au sein de l'Union Européenne, ont bloqué, jusque dans les dernières heures, la mise en place d'un financement additionnel.

L'emprise du pouvoir de la finance se retrouve dans la mise en œuvre d'un système d'échange de droits d'émissions de GES. En réalité, une telle politique existe de façon partielle depuis 30 ans, mais pour les néolibéraux, il faut lui donner plus de poids. Ce système permet aux plus gros pollueurs d'acheter des crédits carbonés à ceux qui polluent moins. En finançant par exemple un projet de plantation d'arbres à pousse rapide, telle entreprise ou tel État peut s'exonérer de réduire ses propres émissions de GES à hauteur de ce que le projet financé compense comme émissions de ces gaz.

Ainsi, en justifiant de « zéro émission nette » plutôt que de baisse des émissions, c'est le productivisme des pays du Nord qui



PHOTO : PAUL ELLIS / AIP

Consommateurs sont là, stoppons-les !

est sauvegardé plutôt que mettre à l'ordre du jour la sobriété. La poursuite du modèle serait « corrigée » par une augmentation des absorptions de GES, mécanismes qui reposent sur une promesse technologique hypothétique. Autrement dit, continuons en comptant que des innovations voient le jour et pour que demain, l'excès de CO² dans l'atmosphère soit capté. Tout est bon pour perpétuer un système qui nous conduit droit dans le mur et pour ouvrir des perspectives de profits aux multinationales de l'agrobusiness ou de l'énergie.

Make Our Bla Bla Great Again

Le projet de société dessiné par E. Macron lors de la présentation du plan « France 2030 » le 12 octobre dernier est l'illustration parfaite de ce capitalisme vert que cherche à élaborer une fraction de la bourgeoisie. La distinction est claire avec des climatosceptiques en reconnaissant la réalité du dérèglement climatique, mais l'essentiel est conservé : travailler plus et produire plus pour conserver les profits, repousser les limites de la captation des ressources en allant explorer les fonds marins voire l'espace... Les innovations technologiques, hydrogène et nouvelles centrales nucléaires, permettraient alors de découpler croissance économique et augmentation des émissions de GES. C'est donc faire l'impasse sur les rapports du Giec qui appellent à une baisse des émissions de GES de 65 % à l'horizon 2030 puisque ces technologies ne sont pas maîtrisées aujourd'hui et ne le seront jamais dans la décennie. Sans compter les faits, plus têtus que les discours : la France a attendu le dernier moment pour s'associer aux pays – dont les États-Unis et le Canada – s'engageant à ne plus subventionner d'infrastructures fossiles à l'étranger. Mais Bercy ne cache pas qu'il s'agit avant tout d'une question de com' : pas de projet abandonné malgré cette annonce à Glasgow répondent-ils aux journalistes quelques heures plus tard...

La transition énergétique, invitée surprise de la présidentielle

À la veille de la COP26, deux rapports importants de RTE et Négawatt, sur les possibles scénarios de transition énergétique, ont été publiés en France et posent clairement des enjeux centraux pour la décennie qui s'ouvre. Pour ces deux rapports, les décisions ne peuvent plus attendre tant le temps des investissements est long. La nécessité d'engager dès maintenant des investissements

dans les énergies renouvelables n'est pas une option. Par contre, l'intégration ou non de la sobriété les distingue.

Pour RTE, substituer le pétrole et le gaz passe par l'électrification massive des transports, du chauffage ou encore de l'industrie lourde, ce qui engendrerait une augmentation de la part de consommation d'électricité de 25 % actuellement à 55 % d'ici trente ans. L'électricité deviendrait de facto la première énergie consommée du pays. Une des réponses possibles serait alors d'investir massivement dans le nucléaire pour faire face à la croissance des besoins électriques, en même temps que celle des déchets.

Pour le scénario Négawatt, la transition ne peut se faire sans articuler le triptyque : sobriété, efficacité et énergie renouvelable.



PHOTO : OUEST-FRANCE / ANP

Ainsi, plutôt que de penser *a priori* continuité, voire croissance énergétique, l'impératif de décroissance énergétique est posé en préalable.

Sobriété, démocratie et service public

Face au capitalisme vert, les mouvements pour la justice climatique se doivent d'assumer la rupture avec ce modèle économique en défendant la décroissance matérielle, la démocratie au cœur de la production, la prise en compte de la contrainte environnementale dans toutes les politiques publiques et le refus des fausses solutions comme le nucléaire.

Il n'y a pas de solution sans une planification pour produire moins, transporter moins, consommer moins globalement et

distribuer mieux pour une rupture écologique et sociale juste : partage du travail nécessaire, de l'espace et des richesses, entre Nord et Sud et au sein des sociétés du Nord et du Sud. La sobriété comme enjeu prioritaire nécessite donc de conditionner les niveaux de production aux contraintes environnementales mondiales. Comment atteindre cet objectif sans poser de manière radicale la question démocratique afin que les choix productifs soient soumis à la délibération collective et non aux exigences actionnariales ? Le pouvoir de décision des salarié-es est ici central tant ils sont les mieux placés pour savoir comment produire et, avec les usager-es et les citoyen-es, décider des productions utiles. Comment ne pas voir enfin que les services

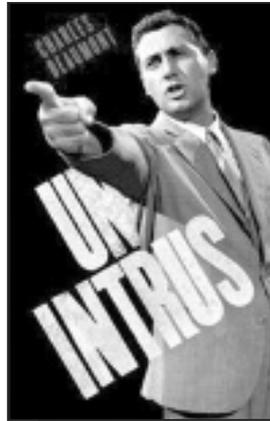
publics, pas une fois nommés par E. Macron lors de la présentation de « France 2030 », sont les mieux à même de garantir l'égalité dans l'accès aux besoins essentiels ? Le développement des SP étant en même temps condition d'une transition juste et une arme économique sans pareille : les dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement correspondent à 9 % du PIB. Conditionnées à des impératifs écologiques et sociaux, ce sont des ressources massives dont disposerait un gouvernement qui voudrait engager la rupture écologique et sociale, avec des effets certains sur le secteur privé. Le fatalisme environnemental n'a donc pas lieu d'être, tant notre avenir dépend des choix politiques à opérer. ●

JULIEN RIVOIRE

« Que serait le monde sans la haine ? »

Trump aurait-il lu ce roman ? *Un intrus* pourrait passer pour un scénario qu'il a suivi quasiment à la lettre. Charles Beaumont, en 1959 année de parution, fait la preuve de sa connaissance de la société américaine qu'il sait observer. Un chirurgien social qui découpe, au scalpel, une petite ville du Sud des États-Unis, qu'il appelle Caxton. Le Trump de l'époque, Adam Cramer, ne croit à rien mais veut devenir l'homme fort des États-Unis. Il fait aussi, par ses outrances, par son verbe, penser à Zemmour, comme si tous les démagogues, au-delà du temps, se donnaient la main pour construire une autre réalité que la leur et l'imposer à des populations qui croient en eux. Rien ne les arrête, tant ils sont capables de chantage pour arriver à leurs fins. Une ville, microcosme du pays tout entier, est gangrenée par le racisme latent, que l'activiste veut rendre tangible pour agir sur les réactions des habitant-es et construire son piédestal, rampe de lancement vers les sommets. Il se voit déjà en haut de l'affiche, président. Il sait surfer sur les préjugés qui flottent à la surface de tous les cerveaux. Par son utilisation des pulsions, de l'héritage familial et social autant que scolaire, l'apprenti dictateur veut effectuer un vrai lavage de cerveau pour faire de ces populations des adeptes acritiques.

Trump, une fois encore, a fait la démonstration qu'une manipulation à grande échelle est possible. Beaumont, en une sorte de contrepoint et pour laisser percer des lueurs d'espoirs, décrit aussi la résistance de certain-es qui, prenant conscience de leur imbécillité passée, décident de se battre au péril de leur vie pour faire appliquer les droits de la personne humaine. Le Klan, comme à chaque montée



de haine raciale, renaît de ses cendres. Le point de départ est la décision de la Cour suprême de lutter contre la ségrégation en imposant l'intégration scolaire. Les élèves noir-es fréquenteront les mêmes écoles publiques que les blanc-ches. En 1959, le souvenir de Little Rock est encore vivace. Deux ans auparavant, alors qu'un étudiant noir devait intégrer l'université, le gouverneur républicain Faubus avait envoyé la troupe pour le bloquer. L'agitateur, Adam Cramer, va aiguïser les haines pour se hisser à la tête des opposant-es à l'intégration. Refuser d'obéir à la loi est pourtant un acte grave que Cramer, comme Trump, contourne en créant une autre réalité. Mais en cette fin des années 1950, il reste un fond d'optimisme : miser sur l'intelligence des gens !

Tout y est, toutes les peurs, les angoisses de cette population sudiste, aussi pauvre que les habitant-es du ghetto noir, à qui il ne reste que le rejet des populations « de couleur » – comme on disait à l'époque –, pour avoir le sentiment de leur supériorité. Un journaliste dira justement : « *que serait le monde sans la haine ?* » ●

NICOLAS BÉNIÈS

> Charles Beaumont, *Un intrus*, trad. par Jean-Jacques Villard, préface de Roger Corman (traduite par Michael Belano) qui permet de faire connaissance avec l'auteur, 10/18, 432 p.

Histoires de France et de collégien·nes

Amine, Ibrahim et Camille sont des collégien·nes à qui leur prof d'histoire a collé une bien étonnante tâche : celle de composer et jouer trois scènes représentant trois épisodes au choix de l'histoire de France. Les trois jeunes se lancent dans l'exercice avec un enthousiasme plus ou moins immédiat, mais qui ne se démentira pas. Ils-elles choisissent d'illustrer ainsi la guerre des Gaules, la Révolution française et la Coupe du monde de 1998.

À travers leurs échanges, leurs (gentilles) disputes et la façon toute particulière qu'ils-elles ont d'incarner ces événements historiques, plus ou moins éloignés d'eux, se montre un usage possible de l'histoire, fait d'incessants allers-retours



avec le présent, de référence à une histoire familiale pourtant parfois bien occultée. L'histoire est une autre manière de parler du présent, parfois de façon très intime, de ce que nous sommes les un-es et les autres dans nos différences.

C'est à une sorte de récit national alternatif que nous conduisent ces trois jeunes collégien·es qui se sont bel et bien approprié-es des événements à qui ils-elles ont donné une importance particulière qui contribue à la compréhension des enjeux de leur présent.

On peut aussi lire ce court texte dramaturgique comme une invitation à une pédagogie active laissant une large place à une production autonome d'élèves sur des thèmes divers qui peuvent inclure une histoire très immédiate autorisant la mobilisation des mémoires familiales. ●

STÉPHANE MOULAIN

> Amine Adjina, *Histoire(s) de France*, Actes-Sud-Papiers, 12 €.

En finir avec la question du voile

On sait à quel point le port du voile musulman fait partie de ces sujets de débat récurrents confisqués par les positions les plus déraisonnables où se rejoue sans cesse la même partition d'un affrontement vain autant qu'inépuisable. Si ce petit livre de Mariame Thighanimine est bienvenu, c'est parce qu'il apporte, d'une voix forte et assurée, de la nuance si souvent absente sur ce sujet.

Présenté comme un « manifeste antiraciste et féministe », ce petit livre est en fait un essai réflexif et personnel sur le propre parcours de l'autrice qui se présente comme une jeune femme issue d'une famille venue du Maroc qui s'est mise à porter le voile dès l'âge de 10 ans et a décidé de l'abandonner à l'orée de la trentaine.

Mariame Thighanimine a déjà raconté son histoire dans un précédent livre paru en 2017 aux éditions du Passeur sous le titre *Différente comme tout le monde*. Elle y dénonçait déjà l'islamophobie à laquelle le port du voile l'exposait, le sexisme dont elle n'a pris conscience qu'une fois dévoilée et la domination de classe qu'elle a subie en tant que fille d'immigré-es prolétaires dans une démarche se réclamant de l'intersectionnalité.

Dans ce nouveau livre, Mariame Thighanimine revient sur son propre parcours avec les outils de la sociologue qu'elle est devenue. Il est assez logique que celle qui a toujours refusé d'être



considérée comme « un voile sur pattes » assume la singularité de l'évolution de sa pensée.

Mariame Thighanimine s'est peu à peu détachée de la religion musulmane, de la religion d'une façon générale. Elle déconstruit le récit qui lui a été fait selon lequel le port du voile apparaissait comme une obligation religieuse de l'islam, récit qui l'a longtemps enfermée dans une attitude qui lui a beaucoup coûté. Car, insiste-t-elle, si le port du voile est une contrainte pour les femmes qui en font le choix, il est aussi paradoxalement bien difficile de s'en défaire.

Le témoignage de Mariame Thighanimine est particulièrement intéressant pour le positionnement qu'elle défend. Si elle en est venue à considérer le voile comme un « vestige d'un passé » non

révolu et revendique le droit d'exprimer cette pensée critique, elle continue à défendre la liberté de le porter et dénonce avec force les exclusions et autres manifestations d'islamophobie que le port du voile tend à provoquer. Une position d'équilibre qui fait de son livre une contribution très appréciable dans ce débat. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ **Mariame Thighanimine, *Dévoilons-nous Manifeste antiraciste et féministe*, Éditions de l'Olivier/Les Feux, 140 p.**

Vivante !

C'est une jeune fille prostrée dans le bureau d'un officier de police venue dénoncer le viol dont elle a été victime. Pourquoi n'est-elle pas venue plus tôt ? Pourquoi n'a-t-elle pas gardé des preuves ? Ce baiser pour commencer, elle en avait envie, non ? Ne serait-ce pas plutôt une première fois un peu maladroite ?

C'est une jeune fille qui avait rendez-vous avec son amoureux sous un cerisier et qui a été saccagée. De la violence du crime ou de l'interrogatoire, on ne sait laquelle nous malmène le plus dans cette tentative surhumaine et pourtant vaine (parce qu'elle n'est pas écoutée), de dire le viol.

De l'anéantissement par le corps, la voix fait sa chair. Dans la geste héroïque de nommer ce qui ne peut l'être, elle se reconfigure, sans concession. Pour y parvenir, Nastasia Rugani s'est faite voleuse de feu. Elle invente la langue de l'indicible. Sa puissance nous

cueille d'emblée, dès la première page. C'est un vortex qui siphonne nos sens, sature nos perceptions, tambourine nos émotions. Elle ose dire la complexité de la pensée et c'est vertigineux.

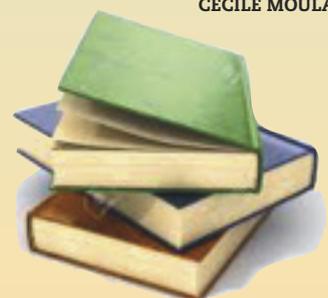


Mais ce n'est pas tout de dire, il faut s'en sortir. Sans rien céder à la vérité de mourir, Nastasia Rugani politise l'énonciation et empuissante la victime. Cette dialectique là, c'est une gageure incroyablement réussie. Elle donne force. En faisant vibrer les reliaisons à l'œuvre, avec le frère, avec l'amie, ces solidarités qui transgressent la condamnation. C'est sidérant de sortir de ce livre avec à la fois une conscience accrue de l'irréductible solitude ontologique de cette expérience, mais aussi le sentiment d'appartenir aux puissances du vivant, en y puisant force et courage. En mettant la catastrophe en récit, l'héroïne la métabolise. Survivre ne peut être qu'une métamorphose. Cette mise en abîme de la fonction du récit inclut alors le lecteur, la lectrice, dans une intelligence heureuse et salvatrice.

À la violence de la confrontation sourde avec la police, l'autrice et sa narratrice opposent une justice du verbe, à la hauteur. Époustouffant, inouï et déchirant. ●

CÉCILE MOULAIN

➤ **Nastasia Rugani, *Je serai vivante*, Gallimard/Scripto, 128 p.**





UNE FASCISTE PEUT EN CACHER UN AUTRE !

La campagne présidentielle ronronnait dans le décor d'un second tour annoncé. L'irruption d'Eric Zemmour dans l'arène électorale a rebattu les cartes à droite. E. Zemmour « guignol » médiatique ou grave problème politique ?

Les élections régionales ont mis en lumière les faiblesses du RN. Le parti de Marine Le Pen n'arrive pas à régler certains aspects structurels – un maillage du terrain extrêmement lâche ainsi qu'un manque de cadres locaux – et un autre plus nouveau, la remise en cause de la cheffe et de sa stratégie de « dédiablement ». Les résultats, mauvais, ont précipité les critiques en interne et surtout permis à Eric Zemmour de s'affirmer et de se présenter comme une alternative à la candidature MLP. Il a rapidement reçu le soutien de personnalités comme Robert Ménard, maire de Béziers ou Marion Maréchal la nièce de Marine Le Pen.

E. Zemmour, une droitisation fascisante du discours politique

Le chroniqueur de Bolloré s'est rapidement mué en leader politique qui façonne les thèmes de l'extrême droite. Nombreux-ses, à commencer par les cadres du RN et Marine Le Pen, le considéraient comme un « idiot utile ». Les choses ont changé lors des premiers sondages le donnant potentiellement au second tour. Zemmour restructure l'idéologie de l'extrême droite de façon radicale. Il utilise un ton outrancier et péremptoire, très maurrassien, pour égrener son « programme » politique qui ressemble fort à la « révolution nationale » de son modèle : Pétain. Désigner les responsables du déclin de la France est sa mission. En premier lieu ce sont les étrangers, régulier-es ou non, accusé-es d'être des délinquant-es et des parasites. Les musulman-es ensuite, étranger-es ou non, terroristes en puissance ou forcément complices. Viennent après, les femmes (qui doivent être à la maison sous le contrôle du mari) et, écrit-il dans son livre, le féminisme, responsable, comme le mouvement LGBT, de la dévirilisation du pays. Il est enfin, évidemment et violemment contre le mouvement ouvrier organisé, partis comme syndicats.

Recomposer et concurrencer Marine Le Pen

En critiquant Marine Le Pen, E. Zemmour appuie là où ça fait mal. Sur le fond, le discours du RN serait trop édulcoré et ne se différencierait pas assez de Macron ou des Républicains. Sur la forme, il lui reproche de ne plus incarner la droite nationale en cédant à la bien-pensance consensuelle et martèle qu'elle n'a aucune chance de gagner au second tour. Et ça marche auprès de nombreux sympathisant-es du RN et notamment les plus radicales et radicaux, les historiques élevé-es au biberon pétainiste ou des identitaires. Les violences qui accompagnent la montée en puissance

de son discours montrent qu'il ouvre un espace pour les pires méthodes des groupes fascistes.

Il se présente comme celui qui peut agréger les déçu-es du macronisme, les plus droitier-es des Républicains, un bout de l'électorat de gauche et bien entendu les électeur-trice-s fidèles du RN. Cette alchimie ferait de lui un candidat pouvant accéder au second tour. Sa fulgurante percée dans les sondages crédibilise ce discours qui est à prendre au sérieux dans un contexte d'éclatement du champ politique, amplifié par le macronisme qui a décimé les partis politiques traditionnels de droite et de gauche. Il revivifie un discours haineux classique de l'extrême droite, hérité des années 30 et porté en son temps par Le Pen père.

Il est encore temps de réagir !

Macron, les Républicains, MLP et Zemmour représentent un peu plus de 60 % des intentions de vote. L'énorme occupation du terrain médiatique par les idées d'extrême droite et les sondages en continu peuvent laisser penser que le rapport de force est définitivement installé. Il ne faut pas se laisser abuser, c'est un piège mortifère qui peut favoriser l'abstention ou la polarisation sur les deux candidatures annoncées comme susceptibles d'être au second tour par l'effet du vote utile.

L'urgence est d'éviter l'atomisation électorale d'une alternative sociale. Elle rend essentielle l'émergence d'une réponse sociale radicale à cette crise politique. La question des salaires et de la protection sociale s'invite dans le débat comme les premières préoccupations des Français-es. Des luttes, certes encore en ordre dispersé, existent sur ces questions. La jeunesse aussi s'investit sur le terrain de la lutte climatique ou dans la lutte antifasciste comme le montre l'émergence du mouvement de la *Jeune Garde*.

C'est autour de ces questions qu'il faut redonner une boussole politique à la gauche. Il faut retrouver confiance dans les valeurs collectives qui sont le socle de la transformation sociale autour des urgences de progrès social et écologique, de solidarité, de lutte contre le racisme, de droit des femmes et contre toutes les oppressions.

Le congrès de la FSU devra être un moment fort de réarmement idéologique et réaffirmer le nécessaire renforcement de l'unité du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Et contribuer, en inspirant le champ politique, à la perspective d'une rupture avec les politiques libérales. ●

BERNARD DESWARTE